

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Les états financiers consolidés et tous les autres renseignements figurant dans ce rapport annuel relèvent de la direction et ils ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration de la Société. Ces états financiers consolidés, qui comprennent des chiffres fondés sur les meilleures estimations découlant de l'expérience et du jugement de la direction, ont été préparés avec soin, en fonction de l'importance relative des opérations et selon les Normes internationales d'information financière.

La direction de la Société tient des livres et des documents comptables, de même que des systèmes de contrôle et d'information à des fins de gestion financière et administrative, qui sont conçus pour fournir des renseignements financiers fiables et exacts en temps opportun. Les contrôles permettent de garantir raisonnablement que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées avec économie et efficacité en vue de la réalisation des objectifs de la Société, que les activités de la Société sont menées de façon efficace et que les opérations sont conformes aux dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

Il incombe au vérificateur interne de la Société d'évaluer les systèmes, les méthodes et les pratiques de la Société. Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers consolidés annuels et en fait un compte rendu au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration, qui comprend cinq personnes, dont aucune n'est membre de la direction, revoit les états financiers consolidés ainsi que le rapport du vérificateur général y afférent, et fait des recommandations au Conseil d'administration à cet égard. Il supervise les activités de vérification interne et rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour discuter du processus d'établissement des rapports financiers ainsi que des questions concernant la vérification, la comptabilité et les rapports.



Hubert T. Lacroix,
Président-directeur général



Suzanne Morris,
Vice-présidente et chef de la direction financière

Ottawa, Canada

Le 18 juin 2014



Vérificateur général du Canada
Auditor General of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Radio-Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014, et l'état consolidé du résultat, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion


À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Radio-Canada au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétrospective du changement apporté à la méthode de comptabilisation des avantages du personnel expliqué à la note 3A afférente aux états financiers consolidés, les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société Radio-Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société Radio-Canada.

Pour le vérificateur général du Canada,



Maurice Laplante, CPA, CA
vérificateur général adjoint

Le 18 juin 2014
Ottawa, Canada

État consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014	31 mars 2013 (chiffres révisés - NOTE 3A)
ACTIF		
Courant		
Trésorerie (NOTE 5)	61 974	51 459
Créances clients et autres créances (NOTE 6)	277 020	184 470
Programmation (NOTE 7)	135 389	145 379
Stocks de marchandisage	257	755
Charges payées d'avance (NOTE 8)	97 473	137 563
Billets à recevoir (NOTE 9)	2 308	2 154
Investissement dans un contrat de location-financement (NOTE 10)	2 568	2 387
Instruments financiers dérivés	681	629
Actifs classés comme détenus en vue de la vente (NOTE 11)	6 890	1 801
	584 560	526 597
Non courant		
Immobilisations corporelles (NOTE 11)	946 537	997 710
Immobilisations incorporelles (NOTE 12)	23 396	17 563
Actifs sous contrat de location-financement (NOTE 13)	34 083	41 374
Billets à recevoir (NOTE 9)	45 961	48 250
Investissement dans un contrat de location-financement (NOTE 10)	50 138	52 706
Charges différées	22 018	9 526
Participation dans une entreprise associée (NOTE 14)	1 855	3 473
	1 123 988	1 170 602
TOTAL DE L'ACTIF	1 708 548	1 697 199
PASSIF		
Courant		
Créditeurs et charges à payer (NOTE 15)	106 297	96 213
Provisions (NOTE 16)	32 623	51 296
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (NOTE 17)	140 525	135 593
Dette obligataire (NOTE 18)	21 101	20 578
Obligations au titre de contrats de location-financement (NOTE 19)	11 743	10 906
Effets à payer (NOTE 20)	8 124	7 960
Revenus différés	9 423	8 982
Passif d'encaissement anticipé (NOTE 14)	1 875	1 875
	331 711	333 403
Non courant		
Revenus différés	18 205	9 039
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (NOTE 17)	198 570	343 605
Dette obligataire (NOTE 18)	264 599	277 008
Obligations au titre de contrats de location-financement (NOTE 19)	33 676	44 447
Effets à payer (NOTE 20)	106 930	113 049
Financement des immobilisations différé (NOTE 23)	518 272	525 696
	1 140 252	1 312 844
Capitaux propres		
Résultats non distribués	236 117	50 392
Total des capitaux propres attribuables à la Société	236 117	50 392
Participations ne donnant pas le contrôle (NOTE 14)	468	560
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	236 585	50 952
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1 708 548	1 697 199

Éventualités (NOTE 16) et engagements (NOTE 29)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION :



ADMINISTRATEUR
Peter Charbonneau



ADMINISTRATEUR
Rémi Racine

État consolidé du résultat

(en milliers de dollars canadien)	Exercice terminé le 31 mars	
	2014	2013 (chiffres révisés - NOTE 3A)
REVENUS (NOTE 21)		
Publicité	491 189	364 648
Revenus d'abonnement	133 277	136 127
Autres revenus	134 605	134 951
Revenus financiers	8 759	10 339
	767 830	646 065
CHARGES		
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	1 762 223	1 712 565
Transmission, distribution et collecte	71 959	114 463
Administration nationale	10 741	11 273
Paievements aux stations privées	2 364	2 527
Charges financières (NOTE 22)	30 870	31 836
Quote-part des profits de l'entreprise associée	(4 440)	(1 701)
	1 873 717	1 870 963
Perte opérationnelle avant financement public et éléments hors activités opérationnelles	(1 105 887)	(1 224 898)
FINANCEMENT PUBLIC (NOTE 23)		
Crédit parlementaire pour les activités opérationnelles	975 618	999 484
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement	4 000	4 000
Amortissement du financement des immobilisations différé	111 280	151 366
	1 090 898	1 154 850
Résultat net avant éléments hors activités opérationnelles	(14 989)	(70 048)
ÉLÉMENTS HORS ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
(Perte) gain sur la sortie d'immobilisations corporelles	(4 004)	11 891
Gain sur dilution	1 040	
Gain sur cessions d'entreprises (NOTE 24)	-	7 185
	(2 964)	19 076
Résultat net de l'exercice	(17 953)	(50 972)
Résultat net attribuable :		
À la Société	(18 087)	(51 176)
Aux participations ne donnant pas le contrôle (NOTE 14)	134	204
	(17,953)	(50,972)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 mars	
	2014	2013 (chiffres révisés - NOTE 3A)
RÉSULTAT GLOBAL		
Résultat net de l'exercice	(17 953)	(50 972)
Autres éléments du résultat global - non reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations au titre des régimes de retraite à prestations définies (NOTE 17)	203 812	40 342
Total du résultat global de l'exercice	185 859	(10 630)
Total du résultat global attribuable :		
À la Société	185 725	(10 834)
Aux participations ne donnant pas le contrôle (NOTE 14)	134	204
	185 859	(10 630)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

	Résultats non distribués et total des capitaux propres attribuables à la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 mars 2013 (chiffres révisés - NOTE 3A)	50 392	560	50 952
Variations de l'exercice			
Résultat net de l'exercice	(18 087)	134	(17 953)
Réévaluations au titre des régimes de retraite à prestations définies (NOTE 17)	203 812	-	203 812
Total du résultat global pour l'exercice	185 725	134	185 859
Distributions aux actionnaires sans contrôle	-	(226)	(226)
Solde au 31 mars 2014	236 117	468	236 585

	Résultats non distribués et total des capitaux propres attribuables à la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 mars 2012 (chiffres révisés - NOTE 3A)	61 226	356	61 582
Variations de l'exercice			
Résultat net de l'exercice (chiffres révisés - NOTE 3A)	(51 176)	204	(50 972)
Réévaluations au titre des régimes de retraite à prestations définies (chiffres révisés - NOTE 3A)	40 342	-	40 342
Total du résultat global pour l'exercice	(10 834)	204	(10 630)
Solde au 31 mars 2013	50 392	560	50 952

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 mars	
	2014	2013 (chiffres révisés - NOTE 3A)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX)		
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net de l'exercice	(17 953)	(50 972)
Ajustements :		
Perte (gain) sur la sortie d'immobilisations corporelles	4 004	(11 891)
Revenus financiers	(8 759)	(10 339)
Charges financières	30 870	31 836
Variation de la juste valeur des instruments financiers désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(52)	(496)
Amortissement des immobilisations corporelles	114 443	144 456
Amortissement des immobilisations incorporelles	8 560	17 010
Amortissement d'actifs sous contrat de location-financement	8 384	8 103
Gain sur cessions d'entreprises	-	(7 185)
Quote-part des profits de l'entreprise associée	(4 440)	(1 701)
Gain sur dilution	(1 040)	-
Variation des charges différées	(12 492)	(1 703)
Amortissement du financement des immobilisations différé (NOTE 23)	(111 280)	(151 366)
Variation des revenus différés [non courants]	822	6 381
Variation des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel [courants]	2 542	788
Variation des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel [non courants]	58 777	50 971
Accroissement des billets à recevoir	(19)	(18)
Variations du fonds de roulement (NOTE 26)	(47 949)	(19 740)
	24 418	4 134
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des obligations au titre de contrats de location-financement	(11 024)	(10 033)
Remboursement de la dette obligataire	(11 525)	(10 704)
Remboursement d'effets à payer	(5 928)	(5 660)
Distributions aux actionnaires sans contrôle	(226)	-
Intérêts payés	(30 203)	(31 992)
	(58 906)	(58 389)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Crédit parlementaire pour le financement des immobilisations (NOTE 23)	103 856	103 035
Acquisition d'immobilisations corporelles	(70 206)	(104 783)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(12 536)	(5 969)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	3 439	20 761
Recouvrement des billets à recevoir	2 126	1 981
Recouvrement de créances au titre de contrats de location-financement	2 253	2 101
Produits tirés de cessions d'entreprises	-	10 588
Dividendes reçus	7 098	4 419
Intérêts reçus	8 973	9 304
	45 003	41 437
Variation de la trésorerie	10 515	(12 818)
Trésorerie, début de l'exercice	51 459	64 277
Trésorerie, fin de l'exercice	61 974	51 459

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Renseignements généraux

À titre de radiodiffuseur public national, CBC/Radio-Canada (la Société) offre, dans les deux langues officielles, des services de radio, de télévision et de nouveaux médias présentant une programmation principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

La Société est une société d'État fédérale domiciliée au Canada. Son siège social est situé au 181, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1P 1K9.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 18 juin 2014.

2. Principales méthodes comptables

A. Déclaration de conformité

La Société a préparé les présents états financiers consolidés sous le régime des Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par le Conseil des normes comptables (CNC).

B. Base de préparation

i Filiales et entités structurées

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales (ARTV et Documentary Channel (*documentary*)), et de deux entités structurées (le Broadcast Centre Trust et la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada). Ces entités sont réputées être contrôlées par la Société.

Pour contrôler une entité, un investisseur doit remplir les trois critères suivants : il détient le pouvoir sur l'entité émettrice (c'est-à-dire le droit de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice); il est exposé ou a droit aux rendements variables de l'entité émettrice; et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers consolidés de la Société incluent les états financiers des filiales et des entités structurées du début à la fin de la période pendant laquelle le contrôle est exercé. Les filiales et les entités structurées appliquent des méthodes comptables compatibles avec celles de la Société.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales de la Société sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables à la Société. Les intérêts des actionnaires sans contrôle qui sont des titres représentant des droits de propriété actuels qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation de celle-ci peuvent être évalués initialement à la juste valeur ou pour la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entité acquise à laquelle donnent droit ces titres représentant des droits de propriété actuels. Toutes les composantes des participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, à moins que des IFRS imposent une autre base d'évaluation. Le choix de la base d'évaluation est fait au cas par cas. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle égale le montant initialement comptabilisé de ces participations, majoré de la part des changements subséquents dans les capitaux propres qui revient aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et diminué des distributions à ces détenteurs. Le résultat global total est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit pour elles par un solde déficitaire.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les transactions, soldes, revenus et charges intra-groupe sont intégralement éliminés au moment de la consolidation.

Les changements dans la participation de la Société dans des filiales qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. Les valeurs comptables des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées afin de refléter les changements de ces participations relatives dans les filiales. Toute différence entre le montant de l'ajustement appliqué aux participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue doit être comptabilisée directement dans les capitaux propres et attribuée au propriétaire de la Société.

ii Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une participation dans un partenariat. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue; elle ne confère toutefois pas un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les résultats financiers, les actifs et les passifs de Sirius XM Canada Holdings Inc. (SiriusXM), l'entreprise associée de la Société, sont intégrés dans les présents états financiers consolidés au moyen de la méthode comptable de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. La valeur comptable de la participation de la Société dans une entreprise associée est ajustée pour comptabiliser la quote-part de la Société dans le résultat, les autres éléments du résultat global et les distributions de l'entreprise associée. L'entreprise associée applique des méthodes comptables compatibles avec celles de la Société.

Quand la quote-part de la Société dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable de cette participation, y compris tout investissement à long terme, est ramenée à zéro, et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si elle a contracté une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les gains et les pertes découlant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée.

Un examen des participations dans des entreprises associées est effectué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour vérifier l'existence d'indices d'une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable nette de l'actif n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur.

C. Financement public

La Société reçoit une partie importante de son financement du gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires pour les activités opérationnelles et pour le fonds de roulement sont constatés individuellement comme revenus dans l'État consolidé du résultat dans l'exercice au cours duquel ils ont été approuvés.

Le crédit parlementaire pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles qui sont amortissables est comptabilisé comme financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière, et le revenu est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat de la même façon et sur les mêmes périodes que les actifs qu'il a permis d'acquérir.

Le crédit parlementaire pour l'achat de terrains est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat.

2. Principales méthodes comptables (suite)

D. Constatation des revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour les services fournis et les biens vendus dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Ils sont diminués des rabais. Les revenus proviennent de la vente de publicité, des abonnements, d'autres revenus et de revenus financiers, et sont comptabilisés quand leur montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que des critères particuliers sont remplis pour chacune des activités de la Société décrites ci-après.

i Revenus publicitaires

Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont comptabilisés lorsque la publicité a été diffusée, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

ii Revenus d'abonnement

Les revenus d'abonnement comprennent les revenus tirés de la vente d'émissions de télévision spécialisée et d'autres ventes d'émissions par abonnement. Les revenus sont comptabilisés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

iii Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus découlant de la location d'espaces, d'installations et de services, de la vente de productions publicitaires, des commandites d'émissions, des droits de retransmission, des activités à titre de diffuseur-hôte, de la vente de biens et de la contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL). Ces revenus sont comptabilisés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Les revenus tirés de la location d'espaces ou de contrats de location d'installations et de services connexes sont comptabilisés dans les autres revenus dans l'État consolidé du résultat selon la méthode linéaire pendant la période de location.

Les incitatifs à la location sont compris dans le revenu de location et sont comptabilisés pendant la durée du contrat de location.

Les revenus de la vente d'autres services sont comptabilisés lorsque le service a été rendu et qu'il est probable que la contrepartie sera reçue. Lorsque les services sont fournis au cours d'une période donnée au moyen d'un nombre indéterminé d'opérations, le revenu est comptabilisé selon la méthode linéaire. Les services vendus portent notamment sur les productions d'annonces publicitaires, les commandites d'émissions et d'autres services.

Les droits de retransmission et les contributions du FAPL sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément à la substance des accords conclus.

Les revenus tirés de la vente de biens sont comptabilisés quand la Société a transféré au client les risques et les avantages de la propriété des biens et qu'elle ne participe plus à la gestion des biens.

iv Revenus financiers

Les revenus financiers incluent les intérêts provenant des comptes bancaires, des effets à recevoir et de l'investissement dans un contrat de location-financement. Les intérêts provenant des effets à recevoir et de l'investissement dans un contrat de location-financement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tandis que les intérêts des comptes bancaires sont constatés au moment où ils sont gagnés.

2. Principales méthodes comptables (suite)

E. Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias

Les coûts rattachés aux services de télévision, de radio et de nouveaux médias comprennent tous les coûts liés à la production des émissions, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre et aux installations techniques. Une partie des dépenses qui sont attribuables au coût de la production d'émissions, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés, de même qu'une tranche de l'amortissement sont également incluses dans les charges correspondantes. Les coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias englobent aussi les activités associées à la programmation comme les ventes et le marketing, le merchandising et les communications.

F. Coûts de transmission, de distribution et de collecte

Les coûts de transmission, de distribution et de collecte comprennent tous les coûts liés à la diffusion des émissions de la Société, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre technique. Une partie des dépenses qui sont attribuables au coût de transmission et de distribution, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés, de même qu'une tranche de l'amortissement, sont également incluses dans les charges correspondantes.

G. Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts versés sur la dette obligataire, les obligations au titre de contrats de location-financement, les effets à payer et la désactualisation de passifs. Les charges financières sont constatées dans l'État consolidé du résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la période où elles ont été engagées.

H. Programmation

Par programmation on entend les émissions de télévision produites à l'interne, les émissions de télévision produites à l'externe nécessitant la participation de la Société pendant la production et les droits acquis pour la diffusion de matériel de programmation.

La programmation réalisée et en cours de production (à l'exclusion des droits de diffusion acquis) est comptabilisée, sur une base individuelle, au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables à la programmation.

Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias à l'État consolidé du résultat, selon le tableau sur la constatation des charges décrit dans cette section, ou lorsque la programmation est jugée inutilisable ou vendue.

Les paiements effectués selon les modalités des conventions d'achat de droits de diffusion sont constatés soit comme charges payées d'avance, charges différées ou programmation, selon que les critères applicables à la comptabilisation de la programmation indiqués ci-dessous sont remplis ou non. Si les critères ne sont pas remplis initialement, ces conventions sont comptabilisées comme charges payées d'avance si leur application est attendue dans les douze mois suivant la date de présentation de l'information financière, ou comme charges différées si leur application est attendue après cette période. Les paiements sont virés à la programmation lorsque les critères suivants sont remplis : le coût est établi, le matériel est accepté et l'émission est disponible pour diffusion. Les coûts sont imputés aux charges de l'exercice selon le tableau sur la constatation des charges décrit dans cette section, ou encore lorsque la programmation est jugée inutilisable ou vendue.

Les coûts de la programmation qui ne sont pas considérés comme recouvrables sont dépréciés et constatés dans l'État consolidé du résultat comme coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les coûts de la programmation sont amortis selon le tableau sur la constatation des charges, qui repose sur les expériences de diffusion passées, les chiffres d'auditoire et les plans de télédiffusion futurs. Dans le cas des émissions comportant plusieurs diffusions, la direction utilise les paramètres de constatation suivants :

Catégorie	Description	Constatation des charges par diffusion
Films	Tous les genres de films	50 % / 30 % / 20 %
Séries	Comprend : séries dramatiques, séries humoristiques, émissions d'animation, miniséries (à l'exclusion des séries à créneau fixe ¹)	Séries dramatiques : CBC : 70 % / 20 % / 10 % R.-C. : 85 % / 15 % Toutes les autres séries : 70 % / 30 %
Émissions factuelles	Émissions factuelles, émissions éducatives informelles et jeux-questionnaires (à l'exclusion des émissions à créneau fixe ¹)	70 % / 30 %
Documentaires	Tous les genres de documentaires (à l'exclusion des émissions à créneau fixe ¹)	CBC : 70 % / 30 % R.-C. : 100 %
Émissions à créneau fixe	Comprend : séries dramatiques, séries humoristiques, émissions d'animation, documentaires et émissions factuelles	Séries dramatiques et humoristiques : 50 % / 30 % / 20 % Toutes les autres émissions : également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Arts, musique et variétés	Comprend : émissions d'arts, de musique et de variétés, et émissions humoristiques à sketches (à l'exclusion des émissions à créneau fixe ¹)	70 % / 30 %
	Émissions humoristiques à sketches à créneau fixe ¹	50 % / 30 % / 20 %
	Séries pour tous	50 % / 30 % / 20 %
	Émissions dramatiques pour jeunes et enfants	70 % / 30 %
	Autres émissions pour jeunes	34 % / 33 % / 33 %
Émissions pour jeunes	Émissions pour enfants – émissions d'animation et émissions préscolaires	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions

¹ Diffusion des émissions de manière consécutive.

I. Immobilisations corporelles et actifs sous contrat de location-financement

Les immobilisations corporelles et les actifs sous contrat de location-financement sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Ce coût comprend des coûts directement attribuables à l'acquisition des éléments. Le coût des actifs construits par la Société est la somme des coûts des matériaux, de la main-d'œuvre directe et des frais généraux associés à la construction. Les montants inclus dans les projets d'immobilisations inachevés sont virés, à l'achèvement, à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de taux fondés sur leur durée d'utilité estimative et dès qu'elles sont prêtes à être utilisées aux fins prévues. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation entière, elles sont séparées de l'immobilisation et amorties selon les principales composantes dont elles font partie. Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de celle-ci s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la partie iront à la Société et s'il est possible de mesurer le coût de la partie de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les actifs sous contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus en propre ou, si elle est moindre, la durée du contrat, à moins qu'il soit raisonnablement certain que la Société en deviendra propriétaire à la fin du contrat. Les actifs sous contrat de location-financement sont traités de la même manière que les actifs détenus en propre.

Les améliorations locatives sont inscrites à l'actif et amorties sur la durée des contrats de location ou sur la durée d'utilité de l'actif, selon la durée la plus courte.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

Les durées d'utilité appliquées dans le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

Immeubles	15 à 65 ans
Équipement technique	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Équipement électrique	16 ans
Autres	8 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Ordinateurs (matériel)	
Serveurs	5 ans
Micro-ordinateurs	3 ans
Véhicules	
Véhicules spécialisés	20 ans
Camions de reportage de la télévision et de la radio, camions lourds 5 et 10 tonnes	12 ans
Motoneiges, véhicules tout terrain	10 ans
Véhicules utilitaires, fourgons	8 ans
Automobiles et fourgonnettes	5 ans

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation corporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le gain ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle représente la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé à titre d'élément hors activités opérationnelles dans l'État consolidé du résultat.

J. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent les logiciels acquis séparément du matériel et les logiciels développés à l'interne pour les besoins de la Société.

Les logiciels acquis séparément du matériel sont comptabilisés au coût à la date d'acquisition.

Les dépenses pour le développement à l'interne d'applications logicielles sont inscrites à l'actif dans la mesure où : le projet de développement de l'application est techniquement réalisable; la Société entend achever le développement de l'application en vue d'utiliser ou de vendre celle-ci, et dispose de ressources suffisantes pour le faire; il est possible d'évaluer les coûts de développement de façon fiable; et il est probable que le nouvel actif générera des avantages économiques futurs. Dans le cas des logiciels développés à l'interne, le montant initialement comptabilisé représente la somme des dépenses engagées à compter de la date où l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de constatation énumérés ci-dessus. L'intégration de dépenses à l'actif cesse lorsqu'une immobilisation incorporelle est prête à être mise en service.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les dépenses engagées à l'égard d'une immobilisation incorporelle après son acquisition ou son achèvement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées, à moins qu'elles permettent probablement à l'actif de générer des avantages économiques futurs supérieurs au niveau de performance apprécié à l'origine et qu'elles puissent être mesurées et attribuées à l'actif de façon fiable. En l'absence d'un logiciel développé à l'interne à comptabiliser, les dépenses de développement sont constatées dans l'État consolidé du résultat dans la période où elles ont été engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels acquis séparément du matériel et développés à l'interne sont constatés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimative des immobilisations incorporelles (de trois à cinq ans) et la charge d'amortissement est répartie aux fins de présentation entre les différentes fonctions dans l'État consolidé du résultat. Les durées d'utilité estimatives et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le gain ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation incorporelle représente la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé en éléments hors activités opérationnelles dans l'État consolidé du résultat.

K. Dépréciation d'actifs

À chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles, de ses actifs sous contrat de location-financement, ainsi que de ses actifs de programmation à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer s'il existe un indice quelconque de dépréciation. Aux fins des tests de dépréciation, l'UGT est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation à l'échelle de l'UGT lorsqu'ils ne peuvent être testés individuellement.

Les actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière, qu'il y ait un indice de dépréciation ou non.

Dans le modèle d'affaires de la Société, aucun actif n'est considéré comme un actif qui génère des flux de trésorerie largement indépendants de ceux d'autres actifs et passifs. Tous les actifs participent plutôt à l'« exploitation d'un réseau de radiodiffusion », ce qui inclut les actifs immobiliers, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. L'exploitation d'un tel réseau est financée par un crédit parlementaire, par la publicité nationale et locale ainsi que par d'autres activités commerciales. Les flux de trésorerie globaux sont dictés par les exigences et les décisions en matière de politique publique. Ils correspondent au financement consenti à la Société pour l'ensemble de ses activités.

S'il existe des indices qu'un actif a pu se déprécier, il faut évaluer sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

L. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés quand la Société devient partie au contrat qui donne naissance à l'instrument financier.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, laquelle est majorée ou minorée, selon le cas, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs financiers et des passifs financiers (autres que les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

2. Principales méthodes comptables (suite)

i Classement des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont classés et mesurés comme suit :

Actif/Passif	Classement	Mesure
Trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Créances clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti
Billets à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dette obligataire	Autres passifs	Coût amorti
Effets à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur

ii Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un instrument de créance, et une méthode d'affectation des revenus financiers ou des charges financières, au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les entrées et les sorties de trésorerie futures estimées (y compris l'intégralité des commissions payées ou reçues qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'actif ou de l'instrument de créance, ou, selon les cas, une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les revenus et les charges d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif seulement pour les instruments financiers comptabilisés au coût amorti, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts n'aurait pas d'incidence significative.

iii Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : actifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net » (y compris les actifs financiers détenus à des fins de transaction) et « prêts et créances ». Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers, en fonction de la nature et de l'objectif de ceux-ci.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il a été acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir; ou
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par la Société et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme; ou
- s'il est un dérivé qui n'est pas un instrument de couverture désigné et efficace.

Un actif financier autre qu'un actif financier détenu à des fins de transaction peut être désigné comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lors de sa comptabilisation initiale :

- si cette désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, surviendrait; ou
- si l'actif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers, ou les deux, qui est géré et sa performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à la stratégie de gestion des risques ou de placement documentée de la Société, et si les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base; ou
- s'il fait partie d'un contrat comprenant un ou des dérivés incorporés.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur découlant de leur réévaluation est comptabilisée en autres revenus dans l'État consolidé du résultat. Le gain net ou la perte nette comptabilisé en résultat net comprend les intérêts gagnés sur l'actif financier.

Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et les créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

La Société ne possède pas de placements détenus jusqu'à leur échéance ou disponibles à la vente.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Une indication objective de dépréciation d'un actif financier pourrait être :

- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- la probabilité croissante de faillite de la contrepartie;
- des changements récents constatés dans la solvabilité de la contrepartie;
- des anomalies ou des tendances économiques négatives connues dans les secteurs d'activité dans lesquels une proportion importante des débiteurs exercent leur activité.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Pour certaines catégories d'actifs financiers comme les créances clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement sont également soumis à un test de dépréciation collectif. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être des recouvrements de paiements effectués par la Société dans le passé, une augmentation du nombre de retards dans les paiements qui dépassent les durées moyennes de crédit, ainsi que des changements observables dans la situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de provision. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie du compte de provision. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de provision. Les variations de la valeur comptable du compte de provision sont comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif. Si la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif transféré, elle comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle peut être tenue de payer. Si la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et constate aussi le revenu reçu à titre d'emprunt garanti.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir, et de tout gain ou de toute perte cumulé qui avait été comptabilisé en autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

iv Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net » ou des « autres passifs financiers ».

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un passif financier est classé comme un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et tout gain ou toute perte découlant de leur réévaluation est comptabilisé respectivement en autres revenus ou en charges financières dans l'État consolidé du résultat. Le gain net ou la perte nette comptabilisé en résultat net comprend les intérêts versés sur le passif financier.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée en résultat net.

v Instruments financiers dérivés

La Société conclut des contrats de change afin de gérer son exposition au risque de change. Elle n'applique pas la comptabilité de couverture à ses dérivés.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le gain ou la perte non matérialisé qui en découle est immédiatement comptabilisé dans l'État consolidé du résultat.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont présentées dans l'État consolidé de la situation financière; les instruments financiers dérivés ayant des justes valeurs positives sont comptabilisés à titre d'actifs financiers dérivés et ceux ayant des justes valeurs négatives, à titre de passifs financiers dérivés.

vi Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont séparés des contrats hôtes si leurs risques et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes, si un instrument séparé comportant les mêmes conditions que celles du dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et si les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

M. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et autres charges à payer sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués par la suite au coût amorti.

N. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société devra éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses requises pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes se rattachant à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée quand les avantages attendus d'un contrat par la Société sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est établie au plus faible du coût attendu de sortie du contrat et du coût net attendu de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs associés au contrat.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif s'il est presque certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

2. Principales méthodes comptables (suite)

O. Éventualités

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'État consolidé de la situation financière. Ils peuvent résulter de l'incertitude entourant l'existence d'un passif, ou représenter un passif existant dont le règlement n'est pas probable ou – dans de rares cas – dont le montant ne peut être évalué de manière fiable. Un passif est comptabilisé quand son existence est confirmée par un événement futur, que son règlement devient probable ou qu'il est possible de l'évaluer de manière fiable.

P. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite et des avantages de retraite à long terme fondés sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière, de même que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme l'assurance vie postérieure à l'emploi.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est calculé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et tient compte des meilleures hypothèses de la direction (concernant notamment la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de retraite des employés et le taux de mortalité des participants). Par ailleurs, des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque exercice.

Les éléments des coûts des régimes de retraite à prestations définies sont classés comme suit :

- le coût des services (c'est-à-dire le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, ainsi que le gain ou la perte résultant de la réduction ou de la liquidation du régime);
- les revenus ou les charges d'intérêts nets;
- les réévaluations.

Le coût des services et les revenus ou les charges d'intérêts nets sont comptabilisés en résultat net pour la période. Le coût des services passés, qui résulte généralement d'un changement dans les prestations à payer pour des services passés en vertu d'un régime de retraite existant, est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat dans la période où le régime a été modifié. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation déterminé au début de la période au passif net ou à l'actif net au titre des prestations définies. Ces éléments pris globalement sont répartis entre les diverses fonctions de la Société dans l'État consolidé du résultat.

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels, l'effet de variations du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts), sont immédiatement présentées dans l'État consolidé de la situation financière par la comptabilisation d'un débit ou d'un crédit dans les autres éléments du résultat global dans la période où elles sont effectuées. Les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ne sont jamais reclassées ultérieurement dans le résultat net. La Société a pour politique de les virer directement aux résultats non distribués.

Le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisé dans l'État consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière, diminuée de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est déterminée chaque année par des actuaires indépendants au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Sa valeur actualisée est obtenue par actualisation des sorties de trésorerie futures estimées en appliquant un taux d'intérêt déterminé par référence aux taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, des obligations de sociétés canadiennes de première qualité dont les échéances correspondent à peu près à l'échéance de l'obligation.

Quand le calcul actuariel donne un actif au titre des prestations au profit de la Société, l'actif comptabilisé représente au plus le total du coût des services passés non encore comptabilisé et de la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. La valeur actualisée des avantages économiques tient compte des exigences en matière de financement minimal applicables à tout régime de la Société. Un avantage économique est disponible s'il peut être réalisé pendant la durée de vie du régime ou lors du règlement des passifs du régime.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Q. Avantages du personnel autres que les avantages postérieurs à l'emploi

i Avantages à court terme incluant absences à court terme rémunérées

La Société comptabilise la charge liée aux avantages à court terme aux moments suivants :

- dans la période où les employés rendent les services, pour ce qui est des salaires, des cotisations de sécurité sociale, des primes et des congés annuels;
- dans la période où les frais sont engagés, pour ce qui est des régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie;
- dans la période où l'absence se produit, pour ce qui est des absences à court terme rémunérées non cumulatives, comme les congés de maladie, les congés parentaux, l'invalidité de courte durée et l'indemnisation des accidents du travail.

Les avantages du personnel à court terme sont passés en charges au moment où le service afférent est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer si celle-ci a une obligation juridique ou implicite d'effectuer ce paiement parce que l'employé lui a rendu des services dans le passé et qu'il est possible d'estimer l'obligation de façon fiable. Le passif au titre de ces avantages n'est pas actualisé en raison de son échéance rapprochée.

ii Autres avantages du personnel à long terme

Des montants sont comptabilisés au passif pour les autres avantages du personnel à long terme aux moments suivants :

- lorsque l'événement donnant naissance à l'obligation de la Société se produit, pour l'invalidité à long terme et l'indemnisation des accidents du travail;
- pour assurer le versement continu des indemnités d'invalidité de longue durée et le régime non contributif d'avantages à long terme, la provision est déterminée sur une base actuarielle au moyen de taux d'actualisation et d'hypothèses compatibles avec celles qui sont utilisées pour les avantages postérieurs à l'emploi et les charges s'y rapportant sont comptabilisées pendant la période où l'employé rend les services. Les gains (pertes) actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans l'État consolidé du résultat dans la période où ils surviennent.

iii Indemnités de cessation d'emploi

La Société comptabilise un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi versées pour les départs involontaires si elle s'est manifestement engagée à mettre à exécution un plan pour mettre fin à l'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de mise à la retraite. La Société comptabilise les indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : (a) la date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités; et (b) la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Les indemnités accordées en cas de départ volontaire sont comptabilisées en charges si la Société a fait une telle offre à son personnel, s'il est probable que l'offre sera acceptée et s'il est possible d'évaluer de manière fiable le nombre d'employés qui accepteront l'offre. Si les indemnités sont payables plus de douze mois après la date de clôture, elles sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

R. Actifs classés comme détenus en vue de la vente

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen d'une vente plutôt que de la poursuite de son utilisation. Pour que cette condition soit remplie, il faut que la vente soit hautement probable et que l'actif soit disponible à la vente immédiatement dans l'état où il est. La direction doit s'être engagée à réaliser la vente, qui devrait répondre aux critères de constatation d'une vente dans un délai d'un an suivant la date de classement de l'actif. Un actif détenu en vue de la vente est évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure.

2. Principales méthodes comptables (suite)

S. Location

Les contrats de location aux termes desquels la Société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les contrats de location aux termes desquels la Société n'assume pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple.

i La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs provenant d'un contrat de location simple sont comptabilisés en revenus de façon linéaire sur toute la durée du contrat.

ii La Société en tant que preneur

Un actif acquis au moyen d'un contrat de location-financement est comptabilisé à un montant égal à la juste valeur de l'actif ou, si elle lui est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives.

Les paiements au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les paiements au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat. Les incitatifs à la location reçus sont comptabilisés comme étant constitutifs de la charge de location totale sur la durée du contrat de location.

T. Revenus différés

Les revenus différés ont trait principalement aux périodes de location gratuites accordées dans des baux dans lesquels la Société est un locataire et aux paiements reçus pour des services qui n'ont pas encore été rendus. Les revenus différés relatifs à des baux sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'État consolidé du résultat pendant toute la période de location.

U. Charges différées

Les charges différées ont principalement trait aux services payés d'avance, mais qui seront reçus plus de douze mois après la date de l'État consolidé de la situation financière, et aux conventions d'achat de droits de diffusion qui ne remplissent pas les critères de comptabilisation en tant que programmation et dont l'application n'est pas attendue dans les douze mois suivant cette date (voir la note 2H).

V. Devises

Les états consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société.

Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie de fonctionnement de la Société sont converties dans la monnaie de fonctionnement aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises à la fin de la période de présentation de l'information financière sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'État consolidé de la situation financière. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises qui sont présentés à leur juste valeur sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

2. Principales méthodes comptables (suite)

W. Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

i Impôt exigible

L'impôt exigible est basé sur le résultat net imposable de l'exercice. Le résultat net imposable diffère du résultat net comptabilisé dans l'État consolidé du résultat, car il exclut des éléments de revenus ou de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices ou des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est établi au moyen des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

ii Impôt différé

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société est dotée d'une structure d'exploitation qui apparie ses charges ayant un effet sur la trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société prélève des fonds sur son crédit parlementaire uniquement pour financer ses dépenses opérationnelles, et ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles significatifs au cours de périodes où les différences temporaires devraient s'inverser. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés tant que les conditions opérationnelles précisées sont réalisées à la fin de la période de présentation de l'information financière.

X. Stocks de marchandisage

Les stocks de marchandisage sont présentés au coût ou, si elle est inférieure, à la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts de la vente. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et comprend d'autres coûts engagés pour amener les stocks de marchandisage à l'endroit où ils se trouvent et les mettre dans l'état où ils sont.

Y. Parties liées

Les parties liées à la Société sont principalement les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, les filiales de la Société, les principaux dirigeants de la Société ou les membres de leur famille proche, les entreprises privées sur lesquelles la Société exerce une influence notable et le Régime de retraite de la Société. La liste des entités publiques au sein de la sphère nationale de gouvernement a été fournie par le gouvernement du Canada sur son site web.

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec ces parties liées conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises ainsi qu'aux prix du marché, et les comptabilise à la juste valeur.

Z. Licences réglementaires

La Société a obtenu du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) des licences d'exploitation de tous ses services de télévision et de radio généralistes ainsi que de ses services spécialisés. En échange du privilège que constitue la détention d'une licence de radiodiffusion, la Société est tenue d'honorer des obligations particulières imposées par la réglementation. La Société a choisi de comptabiliser cette subvention non monétaire à sa valeur nominale, soit zéro.

3. Changements nouveaux et futurs de méthodes comptables

A. Adoption de Normes internationales d'information financière nouvelles et révisées

La Société a adopté les nouvelles prises de position suivantes publiées par l'IASB ou par l'IFRS Interpretations Committee, et les a appliquées le 1^{er} avril 2013. Les normes nouvelles et les modifications apportées à des normes existantes ont eu les effets décrits ci-après sur les montants comptabilisés, la présentation de soldes ou la communication d'informations connexes dans les états financiers consolidés au 31 mars 2014 et pour l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Modifications à IAS 19 *Avantages du personnel* (IAS 19 R)

Dans l'exercice considéré, la Société a appliqué pour la première fois la norme IAS 19, *Avantages du personnel* (révisée en juin 2011), et les modifications corrélatives qui s'y rapportent.

IAS 19 (révisée en juin 2011) a modifié les exigences de comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation d'emploi. Les plus importantes modifications ont porté sur la comptabilisation des variations de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime. Elles prescrivent la comptabilisation de ces variations dans la période où elles surviennent et, par conséquent, éliminent l'option du report de la comptabilisation des gains et des pertes présente dans la norme IAS 19 précédente et accélèrent la comptabilisation du coût des services passés. Selon la norme révisée, tous les coûts des services passés et écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement, et les concepts de « coût financier » et de « rendement attendu des actifs du régime » figurant dans la version précédente d'IAS 19 sont remplacés par celui des « intérêts nets ». Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation au passif net ou à l'actif net au titre des prestations définies. En outre, IAS 19 (révisée en juin 2011) renferme des améliorations au chapitre des obligations d'information.

3. Changements nouveaux et futurs de méthodes comptables (suite)

L'adoption de ces modifications a principalement eu pour effet un changement de méthode de calcul des revenus d'intérêts nets tirés des actifs du régime de retraite. Ce n'est plus le rendement attendu des actifs du régime qui est comptabilisé, comme cela était le cas jusqu'à présent en vertu de la norme précédente, mais plutôt les intérêts calculés au moyen du taux d'actualisation qui sert à mesurer l'obligation au titre des prestations définies. La nouvelle exigence de comptabiliser immédiatement en résultat net tous les frais d'administration autres que les coûts de gestion des actifs du régime a également eu une incidence, toutefois moindre, sur le résultat net. Ces changements se sont répercutés sur les montants comptabilisés en résultat net, en autres éléments du résultat global et en passif net au titre des prestations définies dans les exercices précédents (voir les tableaux ci-après).

La première application d'IAS 19 (révisée en juin 2011) est assujettie à des dispositions transitoires particulières. La Société s'est conformée à ces dispositions et a révisé les chiffres comparatifs de façon rétrospective (voir les tableaux ci-après).

État consolidé du résultat

(en milliers de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 mars 2013

	Chiffres non révisés ¹	Effets d'IAS 19 R	Chiffres révisés
REVENUS	646 065	-	646 065
CHARGES			
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	1 623 413	89 152	1 712 565
Transmission, distribution et collecte	111 679	2 784	114 463
Administration nationale	10 345	928	11 273
Paiements aux stations privées	2 527	-	2 527
Charges financières	31 836	-	31 836
Quote-part des profits de l'entreprise associée	(1 701)	-	(1 701)
	1 778 099	92 864	1 870 963
FINANCEMENT PUBLIC	1 154 850	-	1 154 850
ÉLÉMENTS HORS ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	19 076	-	19 076
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	41 892	(92 864)	(50 972)

¹ Les chiffres non révisés correspondent aux résultats indiqués précédemment et aux ajustements décrits à la note 3B.

État consolidé du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 mars 2013

	Chiffres non révisés ¹	Effets d'IAS 19 R	Chiffres révisés
RÉSULTAT GLOBAL			
Résultat net de l'exercice	41 892	(92 864)	(50 972)
Autres éléments du résultat global - non reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Réévaluations au titre des régimes de retraite à prestations définies	(52 522)	92 864	40 342
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	(10 630)	-	(10 630)

¹ Les chiffres non révisés correspondent aux résultats indiqués précédemment et aux ajustements décrits à la note 3B.

3. Changements nouveaux et futurs de méthodes comptables (suite)

État consolidé de la situation financière – postes touchés

(en milliers de dollars canadiens)

Au 31 mars 2013

	Référentiel antérieur	Effets d'IAS 19 R	Chiffres révisés
PASSIF			
Courant			
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	135 593	-	135 593
NON COURANT			
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	343 835	(230)	343 605
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués	50 162	230	50 392
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1 697 199	-	1 697 199

IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

La norme IFRS 12 vise les entités qui détiennent des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées. Elle oblige la Société à fournir des informations qui aident les utilisateurs de ses états financiers à évaluer la nature de ses participations dans d'autres entités et les risques afférents, ainsi que leur incidence sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie.

IFRS 12 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Par conséquent, la Société l'a appliquée le 1^{er} avril 2013. La note 14 renferme plus de détails sur le renforcement des obligations d'information.

IFRS 13 Évaluation de la juste valeur

La norme IFRS 13 définit la juste valeur, établit un cadre unique de dispositions sur la détermination de la juste valeur et comporte des obligations d'information sur les évaluations de la juste valeur. Elle vise les IFRS qui imposent, ou permettent, les évaluations à la juste valeur ou la communication d'informations à leur sujet. La norme impose de fournir plus d'informations qui ont trait particulièrement aux niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans le cas des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur et, de ce fait, au mode de calcul de ces justes valeurs.

La Société a appliqué cette norme de façon prospective pour l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2013. En outre, en vertu des dispositions transitoires intégrées dans la norme, les entités n'ont pas à appliquer les obligations d'information d'IFRS 13 aux informations comparatives fournies pour les périodes antérieures à la première application de la norme. Eu égard à ces dispositions, la Société n'a pas fourni les nouvelles informations exigées par IFRS 13 pour la période comparative de 2012 (se reporter à la note 27 sur les informations pour la période considérée). Exception faite du supplément d'information à fournir, l'application d'IFRS 13 n'a eu aucun effet sur les états financiers consolidés de la Société.

Modifications à IAS 1 Présentation des états financiers

La Société a appliqué pour la première fois au 1^{er} avril 2013 les changements apportés par le projet de modification d'IAS 1, *Présentation des autres éléments du résultat global*. La norme IAS 1 a été modifiée en juin 2011 afin de revoir les exigences de présentation des autres éléments du résultat global : obligation de présenter des totaux partiels distincts des autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat net et de ceux qui ne le sont pas. Dans la version modifiée, les entités ont encore le choix de présenter le résultat net et les autres éléments du résultat global dans un seul état ou dans deux états séparés, mais qui se suivent. La Société a ajouté les informations exigées concernant les autres éléments du résultat global et a maintenu les deux états séparés.

3. Changements nouveaux et futurs de méthodes comptables (suite)

IFRS 10 États financiers consolidés

La norme IFRS 10 a remplacé IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et l'interprétation SIC-12, *Consolidation - entités ad hoc*. Elle vise à établir les principes de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés d'une entité qui contrôle une ou plusieurs autres entités. La norme établit des critères uniques de contrôle pour déterminer si une entité doit être incluse dans les états financiers consolidés. La Société a déterminé que l'application d'IFRS 10 n'a entraîné aucun changement relativement aux entités qu'elle consolide ou à la consolidation d'entités additionnelles.

IFRS 11 Partenariats

La norme IFRS 11, publiée en mai 2011, a annulé IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées conjointement - apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Elle focalise sur les droits et obligations d'un accord de partenariat, plutôt que sur sa forme juridique, comme c'était le cas sous IAS 31. La norme remédie au manque d'uniformité dans la présentation de l'information sur les partenariats en imposant l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des entités contrôlées conjointement. La Société a analysé ses accords contractuels et conclu qu'elle ne détenait aucun intérêt dans des entreprises contrôlées conjointement. Ainsi, l'application d'IFRS 11 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Autres normes, modifications et améliorations annuelles adoptées

La Société a également adopté le 1^{er} avril 2013 les normes, modifications et améliorations annuelles suivantes sans que cela ait un effet important sur les états financiers consolidés :

- IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*;
- Modifications à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – *Dispositions transitoires*;
- *Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2009-2011* publiées en mai 2012.

B. Changement non lié à l'adoption de Normes internationales d'information financière nouvelles et révisées

Le 28 mai 2013, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a rendu sa décision à l'égard de la demande de renouvellement des licences de la Société. Le Conseil a notamment libéré la Société de l'obligation de comptabiliser les activités de CBC News Network et d'ICI RDI (appelés collectivement les « services spécialisés ») selon la méthode des coûts différentiels à compter de l'année de radiodiffusion débutant le 1^{er} septembre 2013.

Par conséquent, la Société ne présente plus les charges attribuables aux services spécialisés dans un poste distinct de l'État consolidé du résultat, mais plutôt selon leur fonction, comme cela est le cas pour les autres activités de la Société. Ce changement s'est répercuté sur la présentation de cet état pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 : les charges de 130,2 millions de dollars auparavant comptabilisées dans les charges des services spécialisés sont maintenant incluses dans les postes Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias (123,2 millions de dollars) et Transmission, collecte et distribution (7,0 millions de dollars). De même, les revenus de 171,0 millions de dollars tirés des services spécialisés dans l'exercice terminé le 31 mars 2013 sont maintenant inclus dans l'État consolidé du résultat, selon leur nature, dans les revenus publicitaires (34,2 millions de dollars), les revenus d'abonnement (136,0 millions de dollars) ou les autres revenus (0,8 million de dollars).

C. Changements futurs de méthodes comptables

La Société a examiné les prises de position comptables, tant nouvelles que révisées, qui ont été publiées ainsi que les améliorations annuelles apportées en continu dans les cycles 2010-2012 et 2011-2013. Les conclusions tirées quant à l'impact attendu des changements futurs de méthodes comptables pourraient être modifiées jusqu'à ce que les normes soient adoptées intégralement.

3. Changements nouveaux et futurs de méthodes comptables (suite)

Après une évaluation complète, la Société a conclu qu'une fois appliquées, les modifications et les améliorations annuelles ci-après n'auront aucun effet sur ses états financiers consolidés :

Modifications à IAS 16 *Immobilisations corporelles* et à IAS 38 *Immobilisations incorporelles*

Les normes IAS 16 et IAS 38 ont été modifiées en mai 2014 pour préciser que l'utilisation d'un mode d'amortissement d'une immobilisation fondé sur les produits n'est pas appropriée et que, dans le cas d'une immobilisation incorporelle, cette présomption est réfutable. Ces modifications s'appliqueront rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016.

Modifications à IAS 36 *Dépréciation d'actifs*

IAS 36 a été modifiée en mai 2013 afin de prescrire la présentation d'informations supplémentaires sur l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés, particulièrement si cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces modifications s'appliquent rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Modifications à IAS 19 *Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel*

La norme IAS 19 a été modifiée en novembre 2013 pour permettre que les cotisations des membres du personnel qui sont liées uniquement aux services rendus par les membres dans la période pendant laquelle elles sont à verser soient comptabilisées comme une réduction du coût des avantages à court terme. Ces modifications s'appliquent rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014.

Améliorations annuelles des IFRS : Cycles 2010-2012 et 2011-2013 (publiées en décembre 2013)

Les documents Améliorations annuelles des IFRS : Cycle 2010-2012 et Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2011-2013 comprennent un certain nombre de modifications à diverses normes IFRS.

La Société continue d'évaluer l'incidence possible, sur ses états financiers consolidés, des normes et de l'interprétation suivantes :

IFRS 9 *Instruments financiers*

La norme IFRS 9, publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, s'inscrit dans une démarche en plusieurs phases visant à remplacer la norme actuelle IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'approche préconisée dans IFRS 9 est fondée sur le mode de gestion des instruments financiers appliqué par l'entité dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs et des passifs financiers. Certaines phases du projet de remplacement sont terminées et peuvent faire l'objet d'une application anticipée. En novembre 2013, l'IASB a supprimé la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 jusqu'à ce que le projet de norme soit presque terminé.

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

La norme IFRS 15 a été publiée en mai 2014 et remplace les normes IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et IAS 11, *Contrats de construction*, de même qu'un certain nombre d'interprétations portant sur les produits des activités ordinaires. Elle vise à établir les principes qu'une entité doit appliquer pour présenter des informations utiles aux utilisateurs de ses états financiers sur le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie provenant d'un contrat conclu avec un client. Cette norme s'appliquera rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

IFRIC 21 *Droits ou taxes*

Publiée en mai 2013, l'interprétation IFRIC 21 donne des indications sur le moment où il faut comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par un gouvernement. Elle touche à la fois les droits ou les taxes qui entrent dans le champ d'application d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et les droits ou les taxes dont l'échéance et le montant sont certains. Cette interprétation s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants

A. Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Pour préparer les présents états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date de ces états, ainsi que sur la valeur des revenus et des charges présentés dans la période. Elle doit également fournir toutes les informations s'y rapportant.

Les estimations et les hypothèses importantes sur lesquelles sont fondés les états financiers consolidés de la Société influent sur les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel, les durées d'utilité estimatives des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles ainsi que des actifs de programmation, les provisions pour créances douteuses et les provisions subordonnées au dénouement de litiges et à d'autres éventualités.

Les estimations et les hypothèses de la direction reposent sur des renseignements externes et sur des situations observables lorsque cela est possible, auxquels s'ajoutent, au besoin, des analyses internes. Ces estimations et hypothèses ont été appliquées au cours de la période visée en cohérence avec les périodes antérieures, et la Société n'a connaissance d'aucun engagement ou événement ni d'aucune incertitude qui pourraient avoir une incidence significative sur les méthodes ou les hypothèses à la base des estimations faites dans les présents états financiers consolidés.

La direction revoit régulièrement les estimations et tout changement est comptabilisé de façon prospective et inclus dans l'État consolidé du résultat de la période du changement, si le changement ne concerne que cette période, ou de la période du changement et des périodes ultérieures, si celles-ci le sont également concernées par le changement. Les chiffres réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

Comme il est indiqué plus haut, la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies exige la formulation d'hypothèses qui facilitent l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies. Les hypothèses et estimations portent principalement sur le taux d'actualisation et les taux de mortalité. Le taux d'actualisation sert à déterminer le taux d'intérêt net appliqué pour établir le passif net ou l'actif net au titre des prestations définies. Les taux de mortalité hypothétiques sont utilisés pour projeter les flux de trésorerie futurs pour le service des prestations, lesquels sont alors actualisés pour donner la valeur actualisée nette du passif.

Les changements dans ces hypothèses et estimations principales se répercuteraient sur les montants comptabilisés en résultat net et en autres éléments du résultat global, selon le cas. Une analyse de sensibilité de la modification des hypothèses principales est présentée à la note 17.

Depuis la publication des derniers états financiers consolidés annuels audités de la Société au 31 mars 2013, les principales estimations ont fait l'objet des changements suivants :

- après avoir mené une étude de mortalité en s'appuyant sur l'expérience de son régime de retraite, la Société a revu les hypothèses en matière de taux de mortalité sur lesquelles elle se fonde pour calculer l'obligation au titre des prestations définies du régime. Ce changement, qui est décrit plus en détail à la note 17, a eu pour effet d'augmenter l'obligation du fait de l'espérance de vie hypothétique plus longue des participants au régime;
- la Société n'est plus tenue d'estimer le rendement attendu des actifs du régime de retraite en raison de la révision d'IAS 19, *Avantages du personnel*, comme il est indiqué à la note 3A.
- la Société a revu l'amortissement de ses coûts de programmation engendrés par les séries dramatiques en raison de changements dans l'utilisation prévue de ces séries.

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants (suite)

B. Jugements importants

Dans l'application des méthodes comptables de la Société, la direction a formé des jugements importants, dont les plus influents sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société, hormis ceux qui portent sur les estimations, sont les suivants :

- la Société consolide la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada et le Broadcast Centre Trust, puisqu'elle considère qu'elle contrôle ces entités émettrices, conformément à la définition du contrôle donnée dans IFRS 10, *États financiers consolidés*. Même si les jugements et les informations à fournir relativement à ces entités émettrices ont changé à partir du 31 mars 2013 par suite de l'adoption d'IFRS 10, ceci n'a eu aucun effet sur les états financiers consolidés de la Société, comme il est précisé à la note 3A, puisque ces entités étaient également consolidées sous l'ancienne norme;
- une entente concernant les transpondeurs satellitaires constitue un contrat de location en vertu d'IFRIC 4, et ce contrat de location ainsi que les contrats de location d'un car de reportage et de matériel de bureau répondent aux critères d'un contrat de location-financement;
- à la date de présentation de l'information financière, les actifs d'impôt différé ne devraient pas être comptabilisés parce que la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles significatifs au cours des périodes où les différences temporaires devraient s'inverser en raison de sa structure d'exploitation particulière;
- une entente portant sur la location d'une partie d'un immeuble appartenant à la Société répond aux critères d'un contrat de location simple et la partie louée n'est pas considérée comme un immeuble de placement selon IAS 40 *Immeubles de placement*;
- la Société exerçait une influence notable sur SiriusXM au 31 mars 2014, alors qu'elle détenait moins de 20 % des droits de vote;
- la détermination des composants des immobilisations corporelles de la Société.

Les jugements importants sont revus à chaque période de présentation de l'information financière.

5. Trésorerie

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Fonds en caisse	828	748
Soldes bancaires	61 146	50 711
	61 974	51 459

Les revenus d'intérêts provenant des soldes bancaires et inclus dans les revenus financiers totalisent 1,7 million de dollars pour l'exercice (1,8 million de dollars en 2013).

6. Créances clients et autres créances

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Créances clients	263 554	171 542
Provision pour créances douteuses	(3 719)	(3 627)
Autres	17 185	16 555
	277 020	184 470

La durée moyenne de crédit est de 30 jours. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de dépréciation. L'indication objective est déterminée selon la note 2L iii.

Avant d'accepter tout nouveau client, la Société examine sa demande de crédit. Elle peut avoir recours à une agence externe d'évaluation de la solvabilité pour déterminer la qualité du crédit du client potentiel et le plafond de crédit qui lui sera fixé. Les plafonds de crédit et les cotes de solvabilité des clients sont revus au moins tous les ans pour déterminer s'il y a lieu de les modifier. De plus, la Société assure un suivi pendant l'année pour déceler toute indication de la détérioration de la qualité du crédit de ses clients.

Les créances clients ci-dessus comprennent des créances (voir note 6A) en souffrance à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses parce qu'il n'y a pas eu de changement important dans la solvabilité du débiteur et qu'elle estime être encore en mesure de recouvrer les sommes dues.

Comme d'autres radiodiffuseurs, la Société a recours à des agences, qui effectuent la majorité de ses ventes de publicité dans ses médias généralistes. Le délai de paiement habituel de ces agences dépasse la durée de crédit de 30 jours appliquée en moyenne par la Société. En raison de ce décalage, une partie importante des créances clients de la Société sont en souffrance, mais non dépréciées.

Le volume considérable de ventes aux agences de publicité entraîne une certaine concentration du risque de crédit. En se basant sur son expérience passée, la Société considère ce risque de crédit limité. De plus, la Société atténue ce risque en évaluant la solvabilité des agences clientes au début de la relation d'affaires et de manière continue par la suite. Au 31 mars 2014, aucun débiteur unique de la Société n'était responsable de plus de 5 % de ses revenus publicitaires totaux.

La Société ne détient aucune garantie ni aucun rehaussement de crédit relativement à ces créances.

A. Ancienneté des créances clients en souffrance, mais non dépréciées

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
31 à 60 jours	129 016	37 359
61 à 90 jours	21 195	17 392
Plus de 90 jours	16 858	22 594
Total	167 069	77 345

B. Variation de la provision pour créances douteuses

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Solde d'ouverture	(3 627)	(1 979)
Montants irrécouvrables sortis pendant l'exercice	831	536
Reprises de pertes de valeur comptabilisées sur les créances	523	384
Augmentation nette de la provision pour tenir compte des nouvelles dépréciations	(1 446)	(2 568)
Solde à la fin de l'exercice	(3 719)	(3 627)

7. Programmation

A. Programmation par catégorie

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Émissions produites à l'externe – achevées	66 171	71 522
Émissions produites à l'interne – achevées	3 978	8 493
Émissions en cours de production externe	34 779	32 782
Émissions en cours de production interne	7 889	6 196
Droits de diffusion des émissions disponibles pour diffusion	22 572	26 386
	135 389	145 379

B. Variation de la programmation

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Solde d'ouverture	145 379	166 104
Additions	1 126 099	1 041 480
Émissions diffusées	(1 136 089)	(1 062 205)
Solde à la fin de l'exercice	135 389	145 379

La programmation comprend les émissions de la télévision généraliste et spécialisée.

Les sorties au titre de la programmation représentent 5,6 millions de dollars (9,2 millions de dollars en 2013) pour l'exercice terminé le 31 mars 2014. Elles sont essentiellement le fait de projets achevés, d'émissions qui n'ont pas été télédiffusées depuis deux ans ou qui ne se prêtent pas à la télédiffusion, ou encore d'émissions pilotes qui ne donnent pas lieu à une série.

8. Charges payées d'avance

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Droits sur les émissions	76 340	105 605
Ententes de services	21 133	31 958
	97 473	137 563

9. Billets à recevoir

Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité structurée, la Société détient deux billets à recevoir pour des terrains vendus. Ces billets, qui viennent à échéance en mai 2027, portent un taux d'intérêt annuel fixe de 7,15 % et font l'objet de paiements confondus mensuels égaux, le mois écoulé. Ils ont une valeur comptable de 47,9 millions de dollars (50,1 millions de dollars au 31 mars 2013) et sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

La Société détient également un billet à recevoir de SiriusXM qui ne porte aucun intérêt et qui devrait être remboursé dans un délai de cinq ans. Sa valeur comptable est de 0,3 million de dollars au 31 mars 2014 (0,3 million de dollars au 31 mars 2013).

Les paiements minimaux à recevoir pendant la durée des billets sont les suivants :

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014		31 mars 2013	
	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	5 567	2 308	5 567	2 154
Plus d'un an mais avant cinq ans	22 673	11 370	22 673	10 616
Plus de cinq ans	45 467	34 591	51 034	37 634
Moins : produits financiers non acquis	(25 438)	-	(28 870)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	48 269	48 269	50 404	50 404

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 3,3 millions de dollars (3,4 millions de dollars en 2013).

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir est la suivante :

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014	31 mars 2013
Comptabilisée en tant que billets à recevoir dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	2 308	2 154
non courante	45 961	48 250
	48 269	50 404

10. Investissement dans un contrat de location-financement

L'investissement dans un contrat de location-financement, qui est détenu par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, a trait à la location de deux terrains à Toronto. Le contrat porte un intérêt annuel implicite de 7,15 % et vient à échéance en mai 2027. Les créances locatives sont données, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014		31 mars 2013	
	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	6 050	2 568	6 050	2 387
Plus d'un an mais avant cinq ans	24 199	11 671	24 199	10 880
Plus de cinq ans	52 011	38 467	58 060	41 826
Moins : produits financiers non acquis	(29 554)	-	(33 216)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	52 706	52 706	55 093	55 093

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 3,4 millions de dollars (3,6 millions de dollars en 2013).

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location est la suivante :

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014	31 mars 2013
Comptabilisée en tant qu'investissement dans un contrat de location-financement dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	2 568	2 387
non courante	50 138	52 706
	52 706	55 093

11. Immobilisations corporelles

A. Coût et amortissement cumulé

La valeur comptable des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Coût	2 153 623	2 211 297
Amortissement cumulé	(1 207 086)	(1 213 587)
	946 537	997 710

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2013	179 207	542 901	52 866	1 274 106	138 738	23 479	2 211 297
Acquisitions	-	-	-	14 472	5 130	58 055	77 657
Transferts (Référer à la note 12)	-	9 141	1 147	35 102	7 111	(54 358)	(1 857)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(4 480)	(2 353)	-	-	-	-	(6 833)
Sorties et amortissements complets	(18)	(2 425)	(1 139)	(114 654)	(8 399)	(6)	(126 641)
Coût au 31 mars 2014	174 709	547 264	52 874	1 209 026	142 580	27 170	2 153 623
Amortissement cumulé au 31 mars 2013	-	(146 971)	(23 910)	(940 444)	(102 262)	-	(1 213 587)
Amortissement pour l'exercice	-	(34 822)	(3 065)	(64 167)	(12 389)	-	(114 443)
Amortissement inversé des actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	1 021	-	-	-	-	1 021
Amortissement inversé des actifs sortis et des actifs amortis complètement	-	1 403	1 139	109 135	8 246	-	119 923
Amortissement cumulé au 31 mars 2014	-	(179 369)	(25 836)	(895 476)	(106 405)	-	(1 207 086)
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	174 709	367 895	27 038	313 550	36 175	27 170	946 537

11. Immobilisations corporelles (suite)

(en milliers de dollars canadiens)

	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2012	181 200	525 009	46 888	1 287 700	139 325	35 000	2 215 122
Acquisitions	-	65	77	25 240	3 869	75 532	104 783
Transferts (Référer à la note 12)	4	30 135	6 465	43 101	7 133	(87 007)	(169)
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(980)	(5 837)	-	(3 469)	(2 367)	-	(12 653)
Sorties et amortissements complets	(1 017)	(6 471)	(564)	(78 466)	(9 222)	(46)	(95 786)
Coût au 31 mars 2013	179 207	542 901	52 866	1 274 106	138 738	23 479	2 211 297
Amortissement cumulé au 31 mars 2012	-	(118 928)	(21 249)	(926 896)	(100 061)	-	(1 167 134)
Amortissement pour l'exercice	-	(35 761)	(3 011)	(92 208)	(13 476)	-	(144 456)
Amortissement inversé des actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	5 297	-	3 423	2 366	-	11 086
Amortissement inversé des actifs sortis et des actifs amortis complètement	-	2 421	350	75 237	8 909	-	86 917
Amortissement cumulé au 31 mars 2013	-	(146 971)	(23 910)	(940 444)	(102 262)	-	(1 213 587)
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	179 207	395 930	28 956	333 662	36 476	23 479	997 710

Les engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'établissent à 15,3 millions de dollars au 31 mars 2014 (8,3 millions de dollars au 31 mars 2013).

11. Immobilisations corporelles (suite)

B. Dépréciation et autres charges

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pendant l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Dans l'exercice précédent, une charge de 6,5 millions de dollars a été comptabilisée du fait de l'arrêt de la transmission sur ondes courtes de la programmation de Radio Canada International. Une dotation aux amortissements supplémentaire de 26,0 millions de dollars a été comptabilisée pour l'exercice à l'État consolidé du résultat de la Société pour refléter l'accélération de la mise hors service des derniers émetteurs de télévision analogique.

C. Actifs classés comme détenus en vue de la vente

Dans le cadre de son plan financier, la Société a élaboré une stratégie de rationalisation des biens immobiliers dont elle est propriétaire. C'est ainsi qu'au 31 mars 2014, elle a classé, à des fins comptables, plusieurs actifs comme détenus en vue de la vente dont la valeur comptable totale atteignait 6,4 millions de dollars (0,5 million de dollars au 31 mars 2013). Ces actifs devraient être vendus individuellement au cours des douze prochains mois.

La Société a également classé 26 sites d'émetteurs (57 sites au 31 mars 2013) comme détenus en vue de la vente, puisqu'elle n'en a plus l'utilité depuis l'arrêt de la transmission analogique de signaux de télévision. Ces sites avaient une valeur comptable nette de 0,5 million de dollars au 31 mars 2014 (1,0 million de dollars au 31 mars 2013) et devraient être vendus individuellement au cours des douze prochains mois.

D. Sorties d'immobilisations corporelles pendant l'exercice

Aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet d'une sortie importante pendant l'exercice terminé le 31 mars 2014.

Pendant l'exercice 2012-2013, la Société s'est départie de certaines immobilisations corporelles, réalisant ainsi un gain de 11,9 millions de dollars. Ce gain a principalement découlé de la sortie de deux propriétés situées à Edmonton (Alberta) et à Calgary (Alberta), qui servaient auparavant à la transmission des signaux de radio. Les sites sont devenus disponibles à la vente après le transfert des signaux à d'autres emplacements. Le produit de la vente s'est élevé à 19,6 millions de dollars, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un gain de 19,5 millions de dollars. Ces gains ont été compensés en partie par les pertes subies à la suite de la cession ou du remplacement d'équipements dans le cadre de la modernisation des actifs.

12. Immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles s'établit comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Coût	169 728	155 925
Amortissement cumulé	(146 332)	(138 362)
	23 396	17 563

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2013	139 316	14 316	2 293	155 925
Acquisitions	-	117	12 419	12 536
Transferts (Référer à la note 11)	2 167	9 454	(9 764)	1 857
Sorties et amortissements complets	(590)	-	-	(590)
Coût au 31 mars 2014	140 893	23 887	4 948	169 728
Amortissement cumulé au 31 mars 2013	(134 328)	(4 034)	-	(138 362)
Amortissement pour l'exercice	(2 982)	(5 578)	-	(8 560)
Amortissement inversé des actifs sortis et des actifs amortis complètement	590	-	-	590
Amortissement cumulé au 31 mars 2014	(136 720)	(9 612)	-	(146 332)
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	4 173	14 275	4 948	23 396

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2012	138 331	10 596	1 880	150 807
Acquisitions	-	408	5 561	5 969
Transferts (Référer à la note 11)	2 005	3 312	(5 148)	169
Sorties et amortissements complets	(1 020)	-	-	(1 020)
Coût au 31 mars 2013	139 316	14 316	2 293	155 925
Amortissement cumulé au 31 mars 2012	(120 822)	(1 550)	-	(122 372)
Amortissement pour l'exercice	(14 526)	(2 484)	-	(17 010)
Amortissement inversé des actifs sortis et des actifs amortis complètement	1 020	-	-	1 020
Amortissement cumulé au 31 mars 2013	(134 328)	(4 034)	-	(138 362)
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	4 988	10 282	2 293	17 563

13. Actifs sous contrat de location-financement

Les actifs sous contrat de location-financement sont composés de contrats pour un car de reportage, du matériel de bureau et des transpondeurs satellitaires. Les durées initiales de ces contrats sont de quatre à dix-sept ans.

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2014	31 mars 2013
Coût – véhicules	619	619
Coût – matériel de bureau	2 328	1 235
Coût – équipement technique	7 434	7 434
Coût – émetteurs	119 897	119 897
Amortissement cumulé – véhicules	(114)	(84)
Amortissement cumulé – matériel de bureau	(486)	(103)
Amortissement cumulé – équipement technique	(3 077)	(2 160)
Amortissement cumulé – émetteurs	(92 518)	(85 464)
Valeur comptable nette	34 083	41 374

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 s'élève à 8,4 millions de dollars (8,1 millions de dollars en 2013). Un complément d'information sur l'obligation au titre de contrats de location-financement figure à la note 19.

14. Filiales et entreprise associée

A. Filiales et entités structurées consolidées

i Documentary Channel

Forte d'une participation de 82 % dans *documentary*, un service spécialisé dans la diffusion de documentaires, la Société exerce actuellement un contrôle sur l'entité en raison de sa participation majoritaire et de son engagement dans les travaux du Conseil d'administration du service et de ses sous-comités. Ce contrôle lui vient également du fait qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur le montant de ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. En conséquence, la Société comptabilise les résultats financiers de *documentary* dans ses livres. L'exercice de la filiale se termine le 31 août. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

ii ARTV

ARTV est une chaîne spécialisée francophone consacrée aux arts et au divertissement, offerte depuis septembre 2001 sur câble et satellite. La Société détient une participation de 85 % dans ARTV et, par conséquent, contrôle l'entité en raison de sa participation majoritaire et de son engagement dans les travaux du Conseil d'administration de la chaîne et de ses sous-comités. Ce contrôle sur ARTV lui vient également du fait qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur le montant de ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. La Société intègre les résultats financiers d'ARTV dans ses états financiers consolidés.

14. Filiales et entreprise associée (suite)

L'exercice d'ARTV se termine le 31 août. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation. Une clause de la convention des actionnaires d'ARTV habilite l'actionnaire sans contrôle à obliger la Société à acheter toutes ses actions en circulation, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, à un prix équivalant au prix d'achat initial des actions, soit un dollar par action. Au 31 mars 2014, la Société a constaté un passif de 1,9 million de dollars (1,9 million de dollars au 31 mars 2013) correspondant au bloc de 1 875 000 actions d'ARTV détenues à cette date par l'actionnaire sans contrôle, dont celui-ci peut exiger l'achat par la Société à tout moment. Cette option est considérée être une obligation à court terme étant donné qu'elle doit être exercée à la demande de l'actionnaire sans contrôle.

iii Broadcast Centre Trust

Le Broadcast Centre Trust (la fiducie du CCR), une fiducie caritative, loue, en vertu d'un bail à long terme passé avec la Société, le terrain sur lequel est érigé à Toronto le Centre canadien de radiodiffusion (CCR) (l'immeuble). Le loyer exigé pour la durée du bail s'élève à un dollar, que la fiducie du CCR a versé le 1^{er} octobre 1988. En outre, la fiducie du CCR donne à bail le Centre canadien de radiodiffusion, en vertu d'un sous-bail à long terme passé avec la Société. Pour financer la construction de l'immeuble, la fiducie du CCR a émis, le 30 janvier 1997, des obligations pour une valeur de 400 millions de dollars qui sont garanties par les loyers que lui verse la Société pour les locaux occupés par son personnel. Le loyer comprend le capital et les intérêts sur les obligations, tous les autres paiements sur les obligations, ainsi que la totalité des charges opérationnelles et du passif de la fiducie du CCR. La fiducie du CCR est une entité structurée parce qu'elle a été créée pour une activité précise et bien définie, à savoir la location-financement au nom de la Société, et qu'elle confère à la Société les pouvoirs décisionnels finaux sur ses activités pertinentes qui pourraient exposer celle-ci à des rendements variables. En conséquence, les résultats financiers de la fiducie du CCR sont consolidés dans les comptes de la Société. Son exercice se termine le 31 mars.

iv Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada

En 2003, la Société a vendu deux parcelles de terrain à Ontrea Inc., une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignants et des enseignantes de l'Ontario. La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada est une fiducie caritative créée en 2009, qui a pour mission d'acquérir la participation de la Société dans les créances locatives. La Société a déterminé qu'elle assume la majeure partie des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie en raison de la garantie qu'elle a fournie. La Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada est une entité structurée parce que la Société l'a créée pour une activité précise et bien-définie, à savoir la monétisation des créances à long terme dans le cadre du plan de redressement mis en œuvre pour gérer les déficits budgétaires de 2009-2010. Par l'entremise d'un accord contractuel préétabli, la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada confère à la Société la majorité des pouvoirs décisionnels sur ses activités pertinentes qui exposent celle-ci à des rendements variables. En conséquence, les résultats financiers de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada sont consolidés dans les comptes de la Société. Son exercice se termine le 31 décembre. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

14. Filiales et entreprise associée (suite)

La Société ne détient aucune participation dans des partenariats ou des entités structurées non consolidées.

Elle a deux filiales dans lesquelles ses partenaires détiennent une participation ne leur donnant pas le contrôle : *documentary* et ARTV.

Par participation ne donnant pas le contrôle on entend la part des capitaux propres et la proportion des droits de vote détenus dans les filiales.

Le tableau suivant présente de l'information sur ces filiales :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<i>documentary</i>		ARTV	
	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2014	31 mars 2013
Établissement principal et lieu de constitution en société	Canada	Canada	Canada	Canada
Participations ne donnant pas le contrôle dans la filiale	18,00 %	18,00 %	15,00 %	15,00 %
Droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	18,00 %	18,00 %	15,00 %	15,00 %
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	137	208	(3)	(4)
Cumul des participations ne donnant pas le contrôle	544	633	(76)	(73)

Pendant l'exercice, des distributions atteignant 0,2 million de dollars (aucune en 2013) ont été versées aux autres partenaires de la chaîne *documentary*. Les détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle dans ARTV n'ont reçu ni dividende ni distribution pendant l'exercice (zéro en 2013).

Des informations financières, présentées après les ajustements appropriés du processus de consolidation, mais avant l'élimination de tous les éléments liés aux transactions entre les entités du groupe, sont résumées comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<i>documentary</i>		ARTV	
	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2014	31 mars 2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	3 420	767
Actifs courants	4 179	4 322	14 585	13 747
Actifs non courants	-	-	252	355
Passifs courants	(728)	(368)	(2 853)	(2 095)
Revenus	6 453	6 215	16 556	17 076
Résultat net et résultat global	766	1 154	(21)	(23)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-	-	2 629	(1 126)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	-	2 653	(1 118)

La Société n'est soumise à aucune restriction importante de sa capacité d'avoir accès aux actifs de la Société ou de les utiliser et de régler les passifs de la Société. Plus particulièrement, la Société ou ses filiales ne sont assujetties à aucune restriction importante en ce qui concerne le transfert de fonds à leurs investisseurs.

14. Filiales et entreprise associée (suite)

Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, la Société détient deux billets à recevoir et un investissement dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain. Ces créances sont données, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer. La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027. Un complément d'information est présenté aux notes 9 et 10.

La Société offre aussi en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse pour les locaux occupés à la fiducie du CCR. Plus de renseignements sont donnés à la note 18.

La Société n'a fourni aucun soutien, financier ou autre, à ses entités structurées consolidées pendant l'exercice, et ne compte pas présentement le faire.

Aucune modification n'a été apportée, pendant l'exercice considéré ou le précédent, au pourcentage de détention de titres de participation dans les filiales de la Société.

B. Entreprise associée

Au 31 mars 2014, la Société détenait 17 856 787 actions à droit de vote subalternes de catégorie A de SiriusXM, de sorte que sa part des capitaux propres de SiriusXM atteignait 13,96 % et sa participation avec droit de vote, 10,41 %. Elle a reçu ces actions par suite de la conversion, le 21 mars 2014, de ses 53 570 361 actions avec droit de vote de catégorie B. Cette opération n'a pas modifié la part des capitaux propres de la Société.

La Société dispose d'un siège au sein du conseil d'administration et détient 10,41 % des droits de vote dans SiriusXM du fait de sa participation dans l'entreprise. Elle a ainsi le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de cette entreprise du fait de sa représentation à son conseil, de sa participation avec droit de vote et de sa relation d'affaires continue avec elle. Par conséquent, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur SiriusXM et comptabilise son investissement dans cette entreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

SiriusXM, une entreprise de radio par satellite située et domiciliée au Canada, offre à la population canadienne des contenus diversifiés par abonnement, dont six chaînes qui diffusent la programmation de la Société.

La date de clôture de l'exercice de SiriusXM est le 31 août et ne coïncide pas avec celle de la Société. IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, prescrit que l'écart entre la date de clôture d'une entreprise associée et celle de l'investisseur ne doit pas être supérieur à trois mois. Conformément à cette exigence, la Société a inclus les résultats intermédiaires de SiriusXM qui lui reviennent dans ses résultats pour la période allant jusqu'au 28 février 2014, en phase avec les dernières informations fournies par SiriusXM qui peuvent être rendues publiques.

La juste valeur de l'investissement de la Société dans SiriusXM au 31 mars 2014 était de 154,5 millions de dollars (114,8 millions de dollars au 31 mars 2013). Étant donné qu'elle est basée sur le cours de clôture des actions de catégorie A de SiriusXM au 31 mars 2014, on considère qu'il s'agit d'une évaluation de niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs.

SiriusXM a versé ses premiers dividendes trimestriels en novembre 2012. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, les dividendes reçus par la Société se sont élevés à 7,1 millions de dollars (4,4 millions de dollars en 2013).

L'information financière concernant les placements de la Société est résumée comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Participation au :		Valeur comptable au :	
	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2014	31 mars 2013
SiriusXM - actions de cat. A (actions de cat. B au 31 mars 2013)	14 %	14 %	1 855	3 473

14. Filiales et entreprise associée (suite)

Les informations financières résumées ci-dessous représentent les montants inclus dans les états financiers IFRS de SiriusXM :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014 ¹	31 mars 2013 ²
Actifs courants	63 913	65 362
Actifs non courants	294 109	327 648
Passifs courants	(201 551)	(196 290)
Passifs non courants	(143 184)	(172 717)
Actifs nets	13 287	24 003

1. Ces montants représentent les résultats de SiriusXM au 28 février 2014.

2. Ces montants représentent les résultats de SiriusXM au 28 février 2013.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2014 ¹	2013 ²
Revenus	303 646	273 192
Résultat net et résultat global	12 767	9 265

1. Les montants pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 comprennent les résultats de SiriusXM pour les douze mois terminés le 28 février 2014.

2. Les montants pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 comprennent les résultats de SiriusXM pour les douze mois terminés le 28 février 2013.

Les informations financières résumées ci-dessus sont rapprochées avec les valeurs comptables de SiriusXM figurant dans l'État consolidé de la situation financière, comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Solde d'ouverture	3 473	6 191
Quote-part des profits de l'entreprise associée	4 440	1 701
Dividendes reçus et comptabilisés en déduction du solde de la participation	(7 098)	(4 419)
Gain sur dilution	1 040	-
Solde à la fin de l'exercice	1 855	3 473

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Actif net, SiriusXM	13 287	24 003
Quote-part de la Société dans l'actif net	13,96 %	14,47 %
	1 855	3 473

SiriusXM n'a abandonné aucune activité. SiriusXM n'est assujettie à aucune restriction importante en ce qui concerne le transfert de fonds à ses investisseurs.

La Société n'a aucun passif éventuel ni engagement en ce qui a trait à son entreprise associée.

15. Crédoeurs et charges à payer

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014	31 mars 2013
Fournisseurs	38 806	34 729
Charges à payer	64 318	58 553
Autres	3 173	2 931
	106 297	96 213

16. Provisions

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014				Total
	Réclamations et poursuites	Environnemental	Coût de restructuration		
Réduction des effectifs			Mise hors service d'actifs		
Solde d'ouverture	45 408	260	1 235	4 393	51 296
Provisions supplémentaires comptabilisées	10 516	490	-	-	11 006
Augmentation due à la désactualisation	-	-	-	167	167
Provisions utilisées	(13 362)	(162)	(1 235)	(3 655)	(18 414)
Réductions découlant d'une réévaluation ou d'un règlement sans coût	(11 432)	-	-	-	(11 432)
Solde à la fin de l'exercice	31 130	588	-	905	32 623

A. Coûts de restructuration

La provision pour coûts de restructuration établie par la Société au 31 mars 2014 a trait à la mise hors service des émetteurs de télévision analogique et des émetteurs sur ondes courtes résultant de la cessation de ces modes de transmission. Les travaux à l'origine de la provision de 0,9 million de dollars (4,4 millions de dollars au 31 mars 2013) devraient être achevés au cours du prochain exercice.

Au 31 mars 2014, la Société n'a pas comptabilisé de provision pour la réduction des effectifs (1,2 million de dollars au 31 mars 2013). Tous les montants relatifs à la réduction des effectifs sont inclus dans les passifs liés au personnel dans l'État consolidé de la situation financière.

B. Réclamations et poursuites

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les enjeux portent principalement sur des tarifs de droits d'auteur, des griefs et d'autres litiges.

Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les réclamations dont l'issue est incertaine, qui pourraient donner lieu à des sorties de ressources ou qui ne sont pas mesurables sont réputées être des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Au 31 mars 2014, la Société avait constitué des provisions d'une valeur de 31,1 millions de dollars (45,4 millions de dollars au 31 mars 2013) au chapitre des litiges. Lorsqu'elles peuvent être estimées, toutes les affaires sont classées comme courantes, puisque la Société s'attend à les résoudre dans les douze prochains mois.

Pendant l'exercice, une réclamation relative à une évaluation foncière et aux impôts afférents a été réglée. Une provision de 11,8 millions de dollars a été utilisée et un versement additionnel de 9,0 millions de dollars a été effectué dans le contexte d'un règlement sans frais.

16. Provisions (suite)

C. Passif environnemental

Au 31 mars 2014, la Société avait constitué une provision d'une valeur de 0,6 million de dollars pour un problème environnemental (0,3 million de dollars au 31 mars 2013). Des échantillons de terrain prélevés à l'ancien site de transmission de la Société situé au mont Logan ont révélé la présence d'hydrocarbures, ce qui oblige la Société à décontaminer le sol. Les coûts des travaux de décontamination sont estimés à 0,6 million de dollars. Des approbations ministérielles et d'autres examens environnementaux sont requis. Les travaux devraient être achevés en grande partie durant l'été de 2014, mais il faudra peut-être six ans pour terminer le tout.

D. Éventualités

Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent devenir réelles lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se réalisent ou ne se réalisent pas. La Société n'a constaté aucun passif éventuel.

17. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

Les passifs liés au personnel s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

	Courant		Non-courant	
	31 mars 2014	31 mars 2013 (chiffres révisés)	31 mars 2014	31 mars 2013 (chiffres révisés)
Passif net au titre des prestations définies	-	-	61 961	193 329
Avantages futurs du personnel	-	-	136 481	150 126
Indemnités de vacances	59 282	58 237	-	-
Réduction des effectifs	8 125	11 898	-	-
Passifs liés aux salaires	73 118	65 458	128	150
	140 525	135 593	198 570	343 605

La Société souscrit à un régime de retraite contributif à prestations définies, le Régime de retraite de Radio-Canada, pour la presque totalité des membres de son personnel. Le Régime est administré par le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada, qui gère également les actifs du Régime et le paiement des prestations dues aux participants et à leurs survivants. Étant sous réglementation fédérale, le Régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les normes de prestation de pension (la Loi)* et aux règlements qui en découlent.

Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services donnant droit à la pension et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service. Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles. Les montants inclus dans les présents états financiers consolidés reflètent la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2013. Bien qu'achevée, cette évaluation n'a pas encore été déposée auprès des autorités compétentes. La Société souscrit aussi à des régimes de retraite non contributifs à prestations définies non capitalisés. Tous les régimes sont soumis à des évaluations actuarielles annuelles.

17. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

La Société souscrit à un régime non contributif d'avantages à long terme qui est destiné à certains employés engagés avant les différentes dates de fermeture du Régime, qui varient entre le 1^{er} avril 2005 et le 1^{er} octobre 2007 selon la catégorie professionnelle des employés. Sous ce régime, les employés qui comptent plus de trois ans d'ancienneté au moment de leur départ à la retraite ont alors le choix entre une indemnité en espèces ou une bonification de leurs prestations de retraite. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services donnant droit à la pension et du taux de rémunération en mars 2005, en juillet 2005 ou à la date de retraite ou de décès, selon la catégorie professionnelle des employés. La Société offre également à ses employés des avantages futurs comme des indemnités d'invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail, le maintien des protections pour les employés en invalidité de longue durée et une assurance vie postérieure à l'emploi.

Les dernières évaluations actuarielles du régime non contributif d'avantages à long terme et du régime garantissant le maintien des protections remontent au 31 décembre 2012. Les actifs du régime de retraite et l'obligation au titre des prestations définies sont évalués au 31 mars 2014.

Le régime de retraite à prestations définies de la Société est exposé aux risques suivants :

Risque de capitalisation : le risque de capitalisation est l'un des principaux risques courus par les promoteurs d'un régime de retraite. Il s'agit ici du risque que les rentrées de fonds du Régime de retraite de la Société provenant des placements et des cotisations soient en deçà de l'obligation du Régime au titre des prestations définies, donnant ainsi lieu à un passif non capitalisé. Les autorités réglementaires exigent que les régimes de retraite aux prises avec un déficit de capitalisation versent des cotisations spéciales étalées sur des périodes futures précises.

Les baisses des taux d'actualisation et les placements qui ne génèrent pas les rendements attendus sont les principaux éléments déclencheurs de ce risque. Par ailleurs, des facteurs non économiques, comme l'évolution démographique des participants, influent aussi sur l'obligation au titre des prestations définies.

La gestion du risque de capitalisation repose sur deux actions : un examen et un suivi du ratio de capitalisation sur une base régulière et une vérification de la conformité des décisions de placement avec les politiques et les procédures de placement établies et avec les lois applicables. Lors de sa revue annuelle de l'Énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP), le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada veille à ce que les régimes de retraite obtiennent un taux de rendement à long terme qui leur permet d'atteindre leurs objectifs de capitalisation et d'assumer la croissance constante de leur obligation.

17. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Autres risques : les actifs du régime sont également exposés à divers risques financiers inhérents aux placements. Il s'agit du risque de crédit, du risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de prix) et du risque de liquidité. Qui plus est, l'évaluation de l'obligation et des coûts au titre des prestations définies comporte une incertitude relative aux estimations en raison de l'utilisation d'estimations actuarielles (voir ci-dessous). L'effet de ces facteurs sur la réévaluation de l'actif au titre des prestations de retraite ainsi que du passif au titre des prestations de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme peut être parfois important et fluctuant.

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies et la charge de retraite sont les suivantes :

Hypothèses – taux annuels	31 mars 2014	31 mars 2013
Hypothèses utilisées pour établir le coût des prestations de retraite :		
Taux d'actualisation	4,00 %	4,25 %
Hypothèses utilisées pour établir l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel :		
Taux d'actualisation – régime de retraite	4,25 %	4,00 %
Taux d'actualisation – indemnité de cessation d'emploi	3,50 %	3,50 %
Taux d'actualisation – prestations d'invalidité de longue durée	3,50 %	3,50 %
Taux d'actualisation – assurance vie	4,00 %	3,75 %
Mortalité	table de mortalité des membres de Radio-Canada basée sur l'expérience du Régime de retraite de Radio-Canada	table UP-94 avec projection générationnelle
Taux de croissance de la rémunération à long terme, excluant les primes au rendement et les promotions	1,50 % en 2014-2015 et 2,75 % par la suite	1,50 % en 2013 et 2,75 % par la suite
Taux d'évolution du coût des soins de santé	7,77 % en 2014 baisse à 4,5 % sur 14 ans	8,00 % en 2013 baisse à 4,50 % sur 15 ans
Indexation des prestations en cours de versement	1,65 %	1,65 %

Pendant l'exercice, la Société a adopté de nouvelles hypothèses sur les taux de mortalité qui reflètent l'expérience du Régime d'après les résultats d'une étude actuarielle. Cette étude a été commandée après la publication, le 31 juillet 2013, d'un rapport provisoire de l'Institut canadien des actuaires (ICA) établissant que les Canadiens vivent plus longtemps que les Américains. Par ailleurs, l'ICA a indiqué en octobre 2013 que l'utilisation de la table UP-94 non ajustée ne serait appropriée que si elle était appuyée par l'expérience réelle et crédible du régime de retraite. Un jeu définitif de tables de mortalité (appelées collectivement les « tables CPM 2014 ») et d'échelles d'amélioration pour le Canada a été publié en février 2014. Dans une note éducative diffusée en mars 2014, l'ICA a confirmé qu'à moins que des statistiques de mortalité crédibles ne prouvent le contraire, les nouvelles tables représentent la meilleure estimation de mortalité à utiliser dans les évaluations de la capitalisation ou les évaluations comptables de la plupart des régimes de retraite. Jusqu'à aujourd'hui, la Société a fondé ses hypothèses sur la table UP-94 avec projection générationnelle utilisant l'échelle de projection de mortalité AA. L'adoption de nouveaux taux de mortalité hypothétiques devrait accroître les charges de retraite d'environ 14,0 millions de dollars en 2014-2015.

17. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles importantes ferait ressortir les variations suivantes dans la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :

	Régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2014	31 mars 2013
Sensibilité du taux d'actualisation				
hausse de 100 points de base	-12,6 %	-12,8 %	-7,9 %	-8,0 %
baisse de 100 points de base	16,1 %	16,3 %	9,3 %	9,4 %
Taux attendu d'augmentation future des salaires				
hausse de 100 points de base	2,6 %	2,7 %	6,7 %	6,1 %
baisse de 100 points de base	-2,3 %	-2,4 %	-6,0 %	-5,4 %
Taux attendu d'augmentation future des prestations de retraite				
hausse de 100 points de base	12,7 %	12,8 %	N/A	N/A
baisse de 100 points de base	-10,5 %	-10,7 %	N/A	N/A
Sensibilité de la mortalité				
Retraités vivent un an de plus	4,8 %	5,0 %	-1,7 %	-2,2 %
Retraités vivent un an de moins	-4,8 %	-5,0 %	2,0 %	2,5 %
Sensibilité du taux d'évolution du coût des soins de santé				
hausse de 100 points de base	N/A	N/A	0,8 %	0,7 %
baisse de 100 points de base	N/A	N/A	-0,7 %	-0,7 %

N/A = Non applicable

Il se peut que l'analyse de sensibilité ci-dessus ne présente pas fidèlement la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies. En effet, il est peu probable que les changements dans les hypothèses surviennent isolément, car certaines hypothèses peuvent être corrélées.

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux hypothèses actuarielles importantes a été déterminée au moyen de la même méthode que celle qui a servi à calculer le passif de retraite comptabilisé dans l'État consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière.

17. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Des évaluations de l'appariement de l'actif et du passif sont effectuées régulièrement. Elles consistent notamment à soupeser le risque en fonction du rendement produit par la composition de l'actif à long terme en vigueur, à analyser le profil risque-rendement d'autres compositions possibles et à étudier les répercussions de différentes conjonctures économiques sur l'actif et le passif (obligation au titre des prestations définies). L'évaluation la plus récente date de 2012. En voici les principales recommandations :

- préserver la pertinence de la stratégie de placement en fonction du passif²⁵ du Régime qui est axée sur la réduction du décalage entre le risque de taux d'intérêt et le risque d'inflation dans l'actif et le passif du Régime;
- mettre à jour la politique de composition de l'actif en fonction du passif pour y inclure un plan de transition faisant fond sur les fluctuations du marché pour redistribuer des actifs vers les portefeuilles de placements stratégiques;
- réduire la couverture du risque de taux d'intérêt;
- accroître les placements dans des instruments plus productifs, tels que les actions, les placements privés et les placements immobiliers.

Le Régime mettra en place les changements dans la répartition de l'actif à partir des conditions économiques et de marché actuelles.

La capitalisation du Régime est basée sur les évaluations actuarielles qui sont faites une fois par an. Les employés doivent cotiser au Régime selon un pourcentage de leur salaire admissible. La Société complète la capitalisation, au besoin, selon les évaluations actuarielles.

Les taux de cotisation des employés à temps plein sont les suivants :

	2013-2014	2012-2013
Sur les gains jusqu'au maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État¹		
1 ^{er} avril au 30 juin	5,53 %	5,07 %
1 ^{er} juillet au 31 mars	6,19 %	5,53 %
Sur les gains dépassant le maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État¹		
1 ^{er} avril au 30 juin	7,27 %	6,67 %
1 ^{er} juillet au 31 mars	8,14 %	7,27 %

¹. En 2014, ce maximum est de 52 500 \$ (51 100 \$ en 2013; 50 100 \$ en 2012).

La Société a effectué les paiements suivants au titre des prestations de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme :

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Prestations versées directement à des bénéficiaires	14 420	13 863
Cotisations habituelles de l'employeur aux régimes de retraite	61 305	61 190
Total des paiements pour les régimes à prestations définies	75 725	75 053

²⁵. Cette stratégie implique la gestion de l'actif d'un régime de retraite en fonction de son passif dans le but de réduire au minimum la volatilité de l'excédent du régime. Ainsi, l'actif total du régime est divisé en actifs appariés et non appariés. Les actifs appariés (à revenu fixe) présentent la même sensibilité aux taux d'intérêt et d'inflation que les passifs du régime. Les actifs non appariés (actions et placements non traditionnels) évoluent différemment.

17. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Le profil des échéances de l'obligation au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi de la Société est le suivant :

	Régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2014	31 mars 2013
Durée moyenne de l'obligation de retraite	14,2 ans	14,4 ans	8,3 ans	8,6 ans
Participants actifs	20,7 ans	20,8 ans	8,3 ans	8,8 ans
Participants – prestations différées	17,3 ans	18,5 ans	N/A	N/A
Retraités	10,2 ans	10,1 ans	8,6 ans	7,0 ans

N/A = Non applicable

La Société compte cotiser 58,5 millions de dollars à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

Le montant de l'obligation de la Société au titre de ses régimes à prestations définies qui figure dans l'État consolidé de la situation financière est le suivant :

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014			31 mars 2013 (chiffres révisés)		
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Juste valeur des actifs du régime	5 587 972	-	-	5 393 484	-	-
Obligation au titre des prestations définies	5 562 330	87 603	136 481	5 500 267	86 546	150 126
Actif (passif) net lié à l'obligation au titre des prestations définies	25 642	(87 603)	(136 481)	(106 783)	(86 546)	(150 126)

17. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ont été les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014		31 mars 2013 (chiffres révisés)	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations définies, solde d'ouverture	5 586 813	150 126	5 266 627	156 917
Coût des services rendus	109 923	5 825	101 558	7 707
Coût financier	221 228	5 289	221 695	6 332
Cotisations des employés	47 833	-	44 452	-
Réévaluations :				
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	215 950	(6 659)	-	(534)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(239 362)	(3 680)	193 975	4 740
Écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	(21 093)	-	18 913	(11 173)
Prestations versées	(271 359)	(14 420)	(260 407)	(13 863)
Obligation au titre des prestations définies, fin de l'exercice	5 649 933¹	136 481	5 586 813²	150 126

1. L'obligation au titre de prestations définies pour le régime capitalisé et celle pour les régimes non capitalisés s'élevaient à 5 562 330 \$ et 87 603 \$ respectivement.

2. L'obligation au titre de prestations définies pour le régime capitalisé et celle pour les régimes non capitalisés s'élevaient à 5 500 267 \$ et 86 546 \$ respectivement.

Les variations de la juste valeur des actifs du régime ont été les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014		31 mars 2013 (chiffres révisés)	
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Juste valeur des actifs du régime, solde d'ouverture	5 393 484	-	5 090 814	-
Frais d'administration (autres que les coûts de gestion des placements)	(5 300)	-	(5 020)	-
Revenus d'intérêts tirés des actifs du régime de retraite	212 490	-	213 334	-
Rendement des actifs du régime de retraite, à l'exclusion des revenus d'intérêts	149 519	-	249 121	-
Cotisations des employés	47 833	-	44 452	-
Cotisations de la Société	61 305	14 420	61 190	13 863
Prestations versées	(271 359)	(14 420)	(260 407)	(13 863)
Juste valeur des actifs du régime, fin de l'exercice	5 587 972	-	5 393 484	-

17. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

La juste valeur des actifs du régime peut être répartie entre les catégories suivantes :

		31 mars 2014			31 mars 2013		
		Cours sur un marché actif	Pas de cours sur un marché actif	Total	Cours sur un marché actif	Pas de cours sur un marché actif	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>							
Titres à revenu fixe	Trésorerie et placements à court terme	144 705	49 149	193 854	-	186 174	186 174
	Obligations canadiennes	-	2 332 195	2 332 195	-	2 467 601	2 467 601
Actions	Canadiennes	286 692	368 637	655 329	314 784	248 969	563 753
	Internationales	1 269 610	75 067	1 344 677	1 036 517	229 597	1 266 114
Placements stratégiques	Placements immobiliers	33 390	483 101	516 491	40 937	378 529	419 466
	Placements privés	-	387 153	387 153	-	326 321	326 321
	Fonds de couverture	-	117 459	117 459	-	129 852	129 852
Autres	Dérivés	(550)	14 901	14 351	-	14 441	14 441
Total des actifs de placement		1 733 847	3 827 662	5 561 509	1 392 238	3 981 484	5 373 722
Actifs qui ne sont pas des placements, diminués des passifs				26 463			19 762
Juste valeur des actifs du régime				5 587 972			5 393 484

Les justes valeurs des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres sont établies en fonction de cours sur un marché actif, ce qui n'est pas le cas des justes valeurs des placements stratégiques et des dérivés.

Le rendement réel des actifs du régime pour l'exercice est de 384,1 millions de dollars, soit 7,25 % (9,13 % en 2013).

Les montants comptabilisés en résultat global au titre des régimes à prestations définies sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	2014	2013 (chiffres révisés)
	<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
Coût des services rendus	115 748	109 265
Frais d'administration (autres que les coûts de gestion des placements)	5 300	5 020
Coût financier de l'obligation au titre des prestations définies	226 517	228 027
Revenus d'intérêts tirés des actifs du régime de retraite	(212 490)	(213 334)
Réévaluations comptabilisées en résultat net	(551)	(2 858)
Charge comptabilisée en résultat net	134 524	126 120
Plus :		
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	(203 812)	(40 342)
Total comptabilisé en résultat global	(69 288)	85 778

17. Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Les résultats non distribués comprennent des gains actuariels cumulatifs de 179,9 millions de dollars au 31 mars 2014 (pertes révisées de 23,9 millions de dollars au 31 mars 2013).

La charge totale comptabilisée en résultat net est présentée comme suit dans l'État consolidé du résultat de la Société :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2014	2013 (chiffres révisés)
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	129 143	121 075
Transmission, distribution et collecte	4 036	3 784
Administration nationale	1 345	1 261
Total	134 524	126 120

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, la charge totale au titre des avantages du personnel, qui comprend tous les salaires et coûts afférents, s'élève à 1 037,9 millions de dollars (charge révisée de 1 039,2 millions de dollars en 2013).

18. Dette obligataire

De par sa relation avec la fiducie du CCR, la Société offre en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse pour les locaux occupés par son personnel à Toronto. La fiducie du CCR a émis des obligations garanties pour une valeur de 400 millions de dollars le 30 janvier 1997. Les obligations sont garanties par les actifs du Centre canadien de radiodiffusion, dont la valeur comptable est de 207,4 millions de dollars (223,8 millions de dollars au 31 mars 2013). Ces obligations portent intérêt au taux fixe de 7,53 % par an et exigent des paiements semestriels du

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014		31 mars 2013	
	Paie- ments minimaux	Valeur actualisée des paie- ments minimaux	Paie- ments minimaux	Valeur actualisée des paie- ments minimaux
Moins d'un an	33 039	21 101	33 039	20 578
Plus d'un an mais avant cinq ans	132 155	59 916	132 155	55 647
Plus de cinq ans	280 830	204 683	313 869	221 361
Moins : charges financières futures	(160 324)	-	(181 477)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux	285 700	285 700	297 586	297 586

capital et des intérêts de 16,5 millions de dollars, incluant les montants suivants de capital :

La charge d'intérêts liée à la dette obligataire comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 21,2 millions de dollars (22,0 millions de dollars en 2013).

18. Dette obligataire (suite)

La valeur actualisée des paiements minimaux est la suivante :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Comptabilisée en tant que dette obligataire dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	21 101	20 578
non courante	264 599	277 008
	285 700	297 586

19. Obligation au titre de contrats de location-financement

L'obligation au titre de contrats de location-financement porte sur des transpondeurs satellitaires, un car de reportage et du matériel de bureau.

	Taux d'intérêt effectif	Échéance
Contrat pour les transpondeurs	6,80 % par an	Février 2018
Contrat pour le car de reportage	2,95 % par an	Janvier 2016
Contrats pour le matériel de bureau	2,57 %-2,97 % par an	Octobre 2017

La Société peut exercer l'option d'achat du car de reportage et du matériel de bureau à un prix symbolique à l'expiration du contrat.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014		31 mars 2013	
	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Moins d'un an	14 311	11 743	14 024	10 906
Plus d'un an mais avant cinq ans	36 926	33 676	50 233	44 447
Moins : charges financières futures	(5 818)	-	(8 904)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	45 419	45 419	55 353	55 353

La charge d'intérêts liée à l'obligation au titre des contrats de location-financement comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 3,1 millions de dollars (3,8 millions de dollars en 2013).

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est la suivante :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Comptabilisée en tant qu'obligation au titre de contrats de location-financement dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	11 743	10 906
non courante	33 676	44 447
	45 419	55 353

20. Effets à payer

Les effets à payer, détenus par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité structurée de la Société, viennent à échéance en mai 2027 et portent un taux d'intérêt annuel de 4,688 %. Des paiements semestriels du capital et des intérêts sont effectués chaque année, en mai et en novembre. Les effets sont remboursables au gré de la Fiducie, en totalité ou en partie, occasionnellement avant échéance moyennant un préavis de 30 à 60 jours. Le prix de remboursement est la somme la plus élevée entre le capital impayé des effets concernés et la valeur actualisée nette de tous les paiements semestriels prévus entre la date du remboursement et la date d'échéance, le taux d'actualisation utilisé à cette date équivalant au rendement des obligations du Canada majoré de 0,30 %, somme à laquelle s'ajoute dans chaque cas l'intérêt couru, mais impayé jusqu'à la date du remboursement exclusivement. Les effets à payer sont garantis par les billets à recevoir et l'investissement dans un contrat de location-financement comme il est décrit aux notes 9 et 10.

Le calendrier des paiements du capital est le suivant :

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014		31 mars 2013	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'un an	11 473	8 124	11 473	7 960
Plus d'un an mais avant cinq ans	45 892	27 595	45 892	26 316
Plus de cinq ans	97 520	79 335	108 993	86 733
Moins : charges financières futures	(39 831)	-	(45 349)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux	115 054	115 054	121 009	121 009

La charge d'intérêts liée aux effets à payer et comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 5,5 millions de dollars (5,8 millions de dollars en 2013).

La valeur actualisée des paiements minimaux est la suivante :

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2014	31 mars 2013
Comptabilisée en tant qu'effets à payer dans l'État consolidé de la situation financière :		
courante	8 124	7 960
non courante	106 930	113 049
	115 054	121 009

21. Revenus

La Société a comptabilisé des revenus provenant des sources suivantes :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2014	2013
Publicité	491 189	364 648
Revenus d'abonnement	133 277	136 127
Location d'immeubles, de pylônes de transmission, d'installations et de services	51 578	45 266
Production	24 632	17 730
Programmation numérique	11 244	10 104
Droits de retransmission	4 715	7 866
Commandites d'émission	5 434	5 700
Autres services	4 636	3 947
Total des revenus liés à la prestation des services	726 705	591 388
Total des revenus financiers	8 759	10 339
Contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL)	25 705	37 507
Revenus de contrats-échanges autres que publicitaires	6 136	6 050
Gain sur taux de change	454	255
Gain net provenant de l'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers	71	526
Total des revenus	767 830	646 065

22. Charges financières

Les charges financières de la Société sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2014	2013
Intérêts sur la dette obligataire	21 153	21 999
Intérêts sur les effets à payer	5 517	5 804
Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement	3 141	3 843
Autres charges financières sans décaissement	1 059	190
	30 870	31 836

23. Financement public

Le crédit parlementaire approuvé et les sommes reçues par la Société sont ventilés comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2014	2013
Financement des activités opérationnelles		
Financement de base	968 438	977 988
Financement ponctuel additionnel au titre de la programmation	-	32 200
Enveloppe du Conseil du Trésor pour le rajustement à la rémunération	18 705	-
Virement au financement des immobilisations	(11 525)	(10 704)
Financement des activités opérationnelles reçu	975 618	999 484
Financement des immobilisations		
Financement de base	92 331	92 331
Virement du financement des activités opérationnelles	11 525	10 704
Financement des immobilisations reçu	103 856	103 035
Financement du fonds de roulement	4 000	4 000
	1 083 474	1 106 519

Le financement total approuvé et remis à la Société pour l'exercice ne correspond pas au financement public total présenté à l'État consolidé du résultat. Le financement des immobilisations reçu est comptabilisé à titre de financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière et le revenu est comptabilisé à l'État consolidé du résultat de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles auxquelles il se rapporte.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2014	31 mars 2013
Solde d'ouverture	525 696	574 027
Financement public au titre des immobilisations	103 856	103 035
Amortissement du financement des immobilisations différé	(111 280)	(151 366)
Solde à la fin de l'exercice	518 272	525 696

24. Gain sur cession d'entreprises

Le 26 mars 2013, la Société a mis le point final à la vente de son service spécialisé **bold** à Blue Ant Media (BAM) en contrepartie de la somme totale de 10,0 millions de dollars. Elle a vendu à BAM les actifs de la chaîne et lui a attribué une sous-licence pour la diffusion d'une partie de la programmation de la chaîne. De plus, la Société a passé avec BAM une entente de services transitoire en vertu de laquelle elle s'est engagée à fournir certains services à l'acheteur jusqu'au 31 août 2013.

Un gain total hors activités opérationnelles a été comptabilisé à hauteur de 6,3 millions de dollars, comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2013
Produit de la vente	10 000
Moins les coûts de vente :	
Passif repris pour programmation future	(2 500)
Amortissement complet de la programmation	(755)
Frais de courtage et autres	(423)
Gain total sur la vente	6 322

En 2012-2013, la Société a aussi vendu un bon de souscription reçu dans le cadre de la vente, en 2010, de son service audio payant Galaxie. Le montant reçu et le gain réalisé ont totalisé 0,9 million de dollars.

25. Impôt sur le résultat

A. Impôt sur le revenu comptabilisé en résultat net

La charge d'impôt de l'exercice peut être rapprochée avec la charge d'impôt qui résulterait de l'application du taux d'imposition fédéral de la Société de 25,00 % (25,00 % en 2013) au bénéfice comptable, comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2014	2013
Provisions pour impôts au taux d'imposition fédéral	(4 566)	(12,743)
Différences permanentes	1 025	(2,747)
Augmentation en raison de l'ajustement pour refléter l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporaires imposables et déductibles	3 541	15,490
Impôt sur le bénéfice comptabilisé en résultat	-	-

Le taux d'imposition utilisé pour le rapprochement avec les montants de 2014 ci-dessus est le taux d'imposition s'appliquant aux sociétés d'État visées par la partie LXXI du Règlement de l'impôt sur le revenu, et qui sont assujetties aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Société n'est pas assujettie aux impôts sur les bénéfices provinciaux. Le tableau ci-dessus reflète l'ajustement apporté à l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporaires imposables et déductibles.

25. Impôt sur le résultat (suite)

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société est dotée d'une structure d'exploitation qui apparie ses charges ayant un effet sur la trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société prélève des fonds sur son crédit parlementaire uniquement pour financer ses dépenses opérationnelles, et ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles significatifs au cours de périodes où les différences temporaires devraient s'inverser. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés tant que les conditions opérationnelles précisées sont réalisées à la fin de la période de présentation de l'information financière.

B. Différences temporaires

(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
Les sources déductibles (imposables) des différences temporaires pour lesquelles aucun actif ou passif d'impôt différé n'a été reconnu sont les suivantes :		
Charges à payer	38 039	40 830
Régime de retraite	61 961	193 329
Passifs liés au personnel	136 609	150 506
Report de pertes prospectif	39 509	76 398
Créances et placements à long terme	13 805	16 870
Revenus reportés pour les impôts liés à la vente de créances	(45 256)	(48 969)
Immobilisations corporelles	(202 961)	(230 496)
Autres	(15 841)	(5 910)

Le report de pertes prospectif commencera à expirer en 2030.

26. Variations du fonds de roulement

(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
Variations du fonds de roulement sont composées de :		
Créances clients et autres créances	(92 589)	(7 016)
Programmation	9 990	19 965
Stocks de marchandisage	498	56
Charges payées d'avance	40 090	(24 193)
Créditeurs et charges à payer	10 071	(28 434)
Provisions	(18 840)	12 115
Revenus différés	441	2 812
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	2 390	4 955
	(47 949)	(19 740)

27. Instruments financiers

A. Juste valeur

Les justes valeurs de la trésorerie, des créances clients et autres créances, de la tranche à court terme des billets à recevoir, de la tranche à court terme de l'investissement dans un contrat de location-financement, des créanciers et des charges à payer, de la tranche à court terme de la dette obligataire, de la tranche à court terme de l'obligation au titre de contrats de location-financement, de la tranche à court terme des effets à payer et du passif d'encaissement anticipé avoisinent les valeurs comptables de ces instruments en raison de leurs échéances rapprochées.

Le tableau ci-après présente les valeurs comptables et les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2014		31 mars 2013		Méthode ¹	Note
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
Instruments financiers évalués à la juste valeur :						
Actifs financiers dérivés						
Contrats à terme	446	446	458	458	Niveau 2	(a)
Options sur actions	235	235	171	171	Niveau 2	(b)
Instruments financiers évalués au coût amorti :						
Billets à recevoir (non courant)	45 961	52 416	48 250	56 743	Niveau 2	(c)
Investissement dans un contrat de location-financement (non courant)	50 138	57 745	52 706	62 893	Niveau 2	(c)
Dette obligataire (non courant)	264 599	346 602	277 008	381 053	Niveau 2	(d)
Obligation au titre de contrats de location-financement (non courant)	33 676	35 597	44 447	47 881	Niveau 2	(d)
Effets à payer (non courant)	106 930	116 740	113 049	128 009	Niveau 2	(d)

1. La méthode renvoie à la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

- Niveau 1 – prix cotés d'instruments d'actif ou de passif identiques sur des marchés actifs
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables directement
- Niveau 3 – données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables)

Il n'y a pas eu de transferts entre les différents niveaux pendant l'exercice terminé le 31 mars 2014.

(a) La juste valeur est établie d'après un modèle des flux de trésorerie actualisés basé sur les prix observables sur un marché à terme normalisé.

(b) La juste valeur est estimée grâce à un modèle d'évaluation des options dont les principales données d'entrée sont notamment le cours de clôture des actions détenues, les taux officiels des obligations du gouvernement et les rendements des actions observables directement.

(c) La juste valeur des diverses sommes à recevoir a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au moyen des taux officiels des obligations du gouvernement, dont les conditions et les caractéristiques sont semblables, et ajustée par un facteur qui reflète la solvabilité des contreparties.

(d) La juste valeur des divers passifs financiers de la Société a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au moyen des taux officiels des obligations du gouvernement dont les conditions et les caractéristiques sont semblables, et ajustée par un facteur qui reflète la solvabilité des contreparties.

27. Instruments financiers (suite)

B. Gestion du capital

Le capital de la Société correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués.

La Société n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital. Cependant, elle est assujettie à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui impose des restrictions à l'emprunt et nécessite l'autorisation du Parlement et l'approbation du ministre des Finances.

Dans la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Canada, afin de servir les intérêts des Canadiens.

À cette fin, la Société effectue régulièrement des analyses formelles pour comparer les résultats réels et prévus, et en communique les conclusions au Comité de vérification et au Conseil d'administration. Sa stratégie globale de gestion du capital comprend l'établissement, sur une base annuelle, d'un équilibre entre ses activités opérationnelles et ses activités d'investissement en immobilisations d'une part, et son financement d'autre part. La Société rajuste cette stratégie à la lumière de la conjoncture économique générale, de la nature des risques associés aux actifs sous-jacents et des besoins de son fonds de roulement.

Les objectifs, politiques et procédures établis par la Société pour gérer son capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2013.

C. Catégories d'instruments financiers

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2014	2013
Actifs financiers		
Juste valeur par le biais du résultat net		
Trésorerie	61 974	51 459
Instruments financiers dérivés	681	629
Prêts et créances	325 289	234 874
Passifs financiers		
Autres passifs	507 051	514 808

D. Gestion des risques financiers

Dans l'exercice de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Sa stratégie globale de gestion des risques se fonde essentiellement sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et vise à réduire au minimum les effets néfastes que les conjonctures financières et économiques pourraient avoir sur sa performance financière. Un cadre de saine gestion financière, allié à une bonne gouvernance de la Société, est mis en place pour gérer les risques, le tout sous la supervision du Conseil d'administration.

E. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations des prix du marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est exposée à tous ces risques.

L'exposition de la Société au risque de marché, de même que les objectifs, politiques et procédures qu'elle a établis pour gérer ce risque, demeurent inchangés depuis le 31 mars 2013.

27. Instruments financiers (suite)

i Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Société est exposée à un risque de change limité du fait de ses revenus et de ses charges libellés en monnaie étrangère. La majorité des transactions en monnaie étrangère sont conclues en dollars américains, en euros et en livres sterling. La Société a pour politique de réduire au minimum le risque de change de façon à protéger la valeur de ses flux de trésorerie en monnaies étrangères, tant engagés que prévus, contre les effets négatifs des fluctuations de change.

La Société atténue ce risque en concluant des contrats de change à terme. En conséquence, elle est peu touchée par une évolution défavorable des cours du change sur les marchés.

L'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars (convertie en dollars canadiens) est la suivante :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2014			31 mars 2013		
	USD	Euros	GBP	USD	Euros	GBP
Trésorerie	2 579	245	178	4 182	295	190
Créances clients et autres créances	670	356	291	343	402	129
Créditeurs et charges à payer	(685)	(178)	(258)	(1 472)	(148)	(311)
Exposition nette	2 564	423	211	3 053	549	8

Eu égard à l'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2014, et à supposer que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation hypothétique de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling n'aurait pas un impact important sur le résultat net de la Société.

ii Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Comme les billets à recevoir, la dette obligataire et les effets à payer de la Société portent des taux d'intérêt fixes, ils sont sensibles au risque de taux d'intérêt, car toute fluctuation des taux du marché se répercutera sur la juste valeur des instruments financiers. Cependant, une variation de la juste valeur sera sans effet sur le résultat net de la Société.

La Société a pour politique de maximiser les revenus d'intérêts tirés de ses soldes de trésorerie à court terme. Comme les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les bons du Trésor et autres placements de cette nature n'ont pas été avantageux, la Société n'avait aucun placement de ce type au 31 mars 2014 (aucun au 31 mars 2013). Elle peut investir dans des titres négociables venant à échéance dans moins d'un an, à condition toutefois que ces titres soient entièrement garantis par le gouvernement du Canada (p. ex., les bons du Trésor du Canada), comme l'exige la *Loi sur la radiodiffusion*. La Société peut également déposer ses liquidités dans des comptes productifs d'intérêts auprès de banques canadiennes de l'annexe I. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie est directement lié aux variations du taux de financement à un jour (ou taux directeur) de la Banque du Canada et des taux préférentiels des banques. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Société fait affaire avec de nombreuses banques, ce qui lui permet d'obtenir des taux concurrentiels et de réduire son exposition à un instrument de placement particulier.

iii Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par tous les facteurs influant sur un marché ou un segment de marché. Le risque maximal découlant des instruments financiers correspond à leur juste valeur.

27. Instruments financiers (suite)

F. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. La Société a pour politique de faire crédit uniquement à des contreparties solvables, dans l'optique de réduire le risque de perte financière découlant de défaillances. Elle surveille continuellement le risque de crédit couru et la qualité du crédit de ses contreparties. Pour gérer son risque de crédit, elle fixe un plafond de crédit à chaque contrepartie et ces plafonds sont examinés et approuvés chaque année par les cadres supérieurs.

La Société est exposée au risque de crédit du fait de sa trésorerie, de ses créances clients et autres créances, de ses contrats de change à terme, de ses billets à recevoir et de son investissement dans un contrat de location-financement.

Son exposition maximale correspond à la valeur comptable de ces éléments d'actif au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013.

i Trésorerie

La Société a déposé la trésorerie dans des institutions financières jouissant d'une bonne réputation (tout membre de l'Association canadienne des paiements, toute coopérative locale membre d'une société coopérative de crédit centrale qui fait partie de l'Association canadienne des paiements ou, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, toute institution financière étrangère) et estime qu'il est donc peu probable qu'elle subisse des pertes.

ii Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances de la Société sont essentiellement liés à la vente de temps d'antenne publicitaire. Pour limiter la concentration du risque de crédit découlant des comptes clients, la Société évalue la solvabilité des clients et plafonne, au besoin, le crédit qui leur est accordé. La Société n'estime pas être exposée à un risque de crédit inhabituel ou élevé. Au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013, aucun débiteur unique de la Société n'était responsable de plus de 5 % de ses revenus publicitaires totaux. De plus amples renseignements se trouvent à la note 6.

La Société établit une provision pour créances douteuses correspondant au montant estimatif de la diminution de la valeur des créances. Elle s'est dotée d'une politique de crédit et de recouvrement qui comprend des directives sur l'établissement de la provision. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de l'impossibilité de recouvrer la créance. La provision est alors calculée en fonction de la connaissance qu'a la Société de la situation financière de ses clients, du classement par échéance des créances, de la conjoncture économique, de la concentration des clients et du secteur, et enfin, de l'expérience passée.

La Société a inscrit une provision pour créances douteuses de 3,7 millions de dollars en 2014 (3,6 millions de dollars en 2013). De plus amples renseignements se trouvent à la note 6.

iii Contrats de change à terme

Selon la politique de la Société sur la gestion du risque de change, tous les contrats à terme, options et autres instruments d'une valeur importante qui sont utilisés pour couvrir sur le plan économique le risque de change doivent être négociés avec des fournisseurs dont la cote de crédit est égale ou supérieure à celle des grandes banques canadiennes. Ainsi, la Société a retenu cinq contreparties qui remplissent ce critère, avec lesquelles elle effectue toutes les opérations de couverture du risque de change.

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2014		31 mars 2013	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Contrats de change à terme-USD ¹	10 628	446	12 288	458

¹ Les contrats à terme libellés en dollars américains portent un taux compris entre 1.06110 et 1.06593 et viennent à échéance entre avril 2014 and octobre 2014.

27. Instruments financiers (suite)

iv Billets à recevoir et investissement dans un contrat de location-financement

La Société détient des billets à recevoir et un investissement dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain réalisées en 2003 avec une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. À l'époque, elle s'était assurée de la conformité de la contrepartie avec ses critères concernant la solvabilité et le risque, eu égard, particulièrement, à l'échéance lointaine des billets à recevoir. La Société surveille le recouvrement des billets à recevoir et des paiements de location associés à l'investissement dans un contrat de location-financement, mais délègue la responsabilité du recouvrement mensuel à la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada.

G. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

La Société gère ce risque en faisant en sorte, dans la mesure du possible, de disposer de liquidités suffisantes pour remplir ses engagements le moment venu, dans des circonstances normales ou difficiles, sans subir de perte. De plus, elle surveille continuellement ses flux de trésorerie réels et prévus. Par ailleurs, le Conseil d'administration examine et approuve les budgets opérationnels et d'immobilisations de la Société, ainsi que toute transaction significative.

La Société n'est pas habilitée à obtenir une ligne de crédit ou à contracter un emprunt à long terme sans l'approbation préalable du ministre des Finances.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société en fonction des flux de trésorerie prévus de la date de l'État consolidé de la situation financière jusqu'à l'échéance contractuelle. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

(en milliers de dollars canadiens)

	Valeur comptable du passif au 31 mars 2014	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dette obligataire	285 700	446 024	33 039	132 155	280 830
Effets à payer	115 054	154 885	11 473	45 892	97 520
Contrat de location-financement – Transpondeurs	40 465	46 115	12 030	34 085	-
Contrat de location-financement – Car de reportage	3 091	3 171	1 730	1 441	-
Contrats de location-financement – Matériel de bureau	1 863	1 951	551	1 400	-

(en milliers de dollars canadiens)

	Valeur comptable du passif au 31 mars 2013	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dette obligataire	297 586	479 063	33 039	132 155	313 869
Effets à payer	121 009	166 358	11 473	45 892	108 993
Contrat de location-financement – Transpondeurs	49 510	58 145	12 030	46 115	-
Contrat de location-financement – Car de reportage	4 708	4 901	1 730	3 171	-
Contrats de location-financement – Matériel de bureau	1 135	1 211	264	947	-

Aucun besoin de trésorerie futur prévu ne se rattache aux instruments financiers dérivés.

28. Parties liées

Dans le cadre de ses activités courantes, la Société conclut des transactions avec des parties liées conformément aux conditions commerciales normales applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises, ainsi qu'aux prix du marché. Elle les comptabilise à la juste valeur. Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées :

A. Transactions avec des parties liées autres que des entités liées à une autorité publique

(en milliers de dollars canadiens)	Prestation de services		Réception de services		Cotisations de retraite	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Entreprise associée	3 047	3 484	-	34	-	-
Autres entités liées ¹	129	121	-	23	-	-
Régime de retraite de la Société	-	-	-	-	61 305	61 190
	3 176	3 605	-	57	61 305	61 190

¹ Les transactions avec les autres entités liées correspondent essentiellement à la prestation de services administratifs au Régime de retraite de la Société.

Les sommes à recevoir des parties liées s'établissaient comme suit à la fin de l'exercice :

(en milliers de dollars canadiens)	Sommes dues par les parties liées	
	31 mars 2014	31 mars 2013
Entreprise associée	379	351
Autres entités liées	8	-
	387	351

La Société ne devait aucune somme à des parties liées au 31 mars 2014 (aucune au 31 mars 2013).

Les sommes à recevoir ne sont pas garanties et seront réglées en espèces. Aucune charge n'a été comptabilisée dans l'exercice en cours ou dans des exercices antérieurs relativement à des créances irrécouvrables ou douteuses de parties liées.

B. Autres transactions avec une entreprise associée

La Société n'a effectué aucune transaction significative avec son entreprise associée pendant l'exercice en cours ou l'exercice précédent autre que les dividendes reçus, comme il est indiqué à la note 14.

C. Transactions avec des entités liées à une autorité publique

CBC/Radio-Canada, une société d'État fédérale, exerce ses activités dans un environnement économique dominé par des entités sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement fédéral par l'entremise de ses autorités, organismes, entités affiliées et autres organisations (désignées collectivement par « entités liées à une autorité publique »). Elle fait des transactions avec d'autres entités liées à une autorité publique, notamment aux fins de l'achat et de la vente de biens ainsi que de la prestation et de la réception de services.

Ces transactions sont effectuées dans le cadre normal des activités de la Société, à des conditions comparables à celles qui caractérisent les transactions faites avec d'autres entités non liées à une autorité publique. Dans le contexte de l'achat et de la vente de biens et de services, CBC/Radio-Canada s'est dotée de politiques d'approvisionnement, d'une stratégie de fixation des prix et d'un processus d'approbation qui ne tiennent pas compte des liens des contreparties avec une autorité publique.

28. Parties liées (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, la valeur globale des transactions significatives effectuées par la Société avec des parties liées à une autorité publique s'élevait à 1,5 million de dollars (1,3 million de dollars en 2013) et à 1,2 million de dollars (1,3 million de dollars en 2013) respectivement pour la prestation de services et l'achat de biens et de services. Aucune transaction individuellement significative n'a été effectuée dans l'exercice terminé le 31 mars 2014 (aucune en 2013).

D. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, à savoir l'Équipe de la haute direction (EHD) et tous les membres du Conseil d'administration.

L'Équipe de la haute direction a touché, pendant l'exercice, la rémunération suivante :

(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013
Avantages à court terme ¹	4 001	3 755
Avantages postérieurs à l'emploi ²	1 541	1 291
Autres avantages à long terme ³	104	50
Indemnités de cessation d'emploi ⁴	-	609
	5 646	5 705

¹ Les avantages à court terme désignent les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, l'invalidité de courte durée, la rémunération incitative (si elle est payable dans les douze mois suivant la fin de la période), ainsi que d'autres régimes d'avantages (soins de santé, assurance-vie, soins dentaires, assurance accidents) dont bénéficient les membres du personnel en activité.

² Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les pensions et l'assurance-vie postérieure à l'emploi.

³ Les autres avantages à long terme désignent la rémunération incitative à long terme, l'invalidité de longue durée et l'indemnisation des accidents du travail.

⁴ Les indemnités de cessation d'emploi désignent les indemnités payables à la suite de la décision de la Société de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite, ou de celle d'un membre du personnel d'accepter une offre de départ volontaire. Elles comprennent les indemnités de cessation d'emploi et l'indemnité pour longs états de service.

Les membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, touchent des honoraires pour chaque réunion du Conseil et des comités à laquelle ils assistent en personne, selon un barème déterminé. Le président du Conseil reçoit aussi une rémunération annuelle.

La rémunération versée pendant l'exercice aux membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, totalise 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars en 2013). D'autres renseignements sur les réunions auxquelles ont assisté les administrateurs se trouvent à la section *Conseil d'administration – Assiduité* du Rapport annuel.

Les principaux dirigeants sont rémunérés comme suit :

- le président-directeur général et le président du Conseil d'administration sont rémunérés conformément aux modalités du décret en vertu duquel ils sont nommés;
- les membres du Conseil d'administration sont rémunérés conformément aux modalités prévues dans les règlements administratifs de la Société (approuvés par le ministre du Patrimoine canadien);
- les membres de l'EHD, à l'exclusion du président-directeur général, touchent une rémunération fondée sur le rendement et les tendances du marché. Cette rémunération fait l'objet d'une recommandation du Comité des ressources humaines et de la gouvernance au Conseil d'administration, lequel doit l'approuver.

29. Engagements

A. Engagements liés aux émissions et autres

Cette note présente les montants pour lesquels la Société s'est engagée contractuellement, mais qui ne répondent pas aux critères d'inclusion dans l'État consolidé de la situation financière.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2014	2013
Gestion des installations	239 269	277 604
Programmation	80 334	220 703
Distribution de transmission	41 222	46 108
Soutien et maintenance	41 101	28 970
Immobilisations corporelles	17 798	8 299
Autres	36 221	43 771
	455 945	625 455

Les paiements annuels futurs s'établissent au 31 mars comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2014	2013
Moins d'un an	156 995	243 356
Plus d'un an mais avant cinq ans	238 070	273 413
Plus de cinq ans	60 880	108 686
	455 945	625 455

B. La Société en tant que preneur – Contrats de location simple

Des contrats de location simple sont passés pour des biens immobiliers, la distribution réseau et de l'équipement. Leur durée varie d'un an à quarante-cinq ans. Certains contrats renferment des clauses de renouvellement ou de prolongation de la période de location initiale au taux du marché. La Société ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers, de la distribution réseau ou de l'équipement à l'expiration des périodes de location.

Au 31 mars, les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu de contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2014	2013
Moins d'un an	22 391	20 330
Plus d'un an mais avant cinq ans	73 085	71 009
Plus de cinq ans	60 420	69 621
	155 896	160 960

Les montants présentés ci-dessus incluent un montant total de 58,4 millions de dollars (53,3 millions de dollars au 31 mars 2013) pour les coûts opérationnels et les impôts fonciers exigibles.

Les paiements minimaux au titre de la location passés en charges en 2014 s'élèvent à 21,5 millions de dollars (20,6 millions de dollars en 2013).

29. Engagements (suite)

Les montants ci-dessus incluent des paiements au titre de la location de 4,0 millions de dollars (5,1 millions de dollars au 31 mars 2013) à effectuer à des parties liées (dont des entités liées à une autorité publique) dans le cours normal des activités.

C. La Société en tant que bailleur – Contrats de location simple

Des contrats de location simple sont passés pour des immeubles et des pylônes de transmission appartenant à la Société. Leur durée varie d'un an à quatre-vingt-seize ans. Tous les contrats renferment des clauses de revue du marché au cas où le preneur exercerait son option de renouvellement. Le preneur ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers à l'expiration de la période de location.

Au 31 mars, les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2014	2013
Moins d'un an	10 848	9 340
Plus d'un an mais avant cinq ans	35 062	27 989
Plus de cinq ans	333 002	336 169
	378 912	373 498

Outre les montants présentés ci-dessus, la Société détient des créances liées à la location de locaux et ayant trait aux coûts opérationnels et aux impôts fonciers afférents. Ces créances s'élèvent à 162,8 millions de dollars (162,6 millions de dollars au 31 mars 2013).

Les montants ci-dessus incluent des paiements au titre de la location de 6,3 millions de dollars (2,6 millions de dollars au 31 mars 2013) à recevoir de parties liées (dont des entités liées à une autorité publique) dans le cours normal des activités.

30. Événements postérieurs

La Société a rendu public son budget pour l'exercice 2014-2015 le 10 avril 2014. Soumises à de fortes pressions financières, la Société a annoncé des compressions de dépenses de 130,0 millions de dollars et la mise en œuvre d'une initiative de restructuration visant à abolir l'équivalent de 657 postes au cours des deux exercices suivants, dont jusqu'à 573 postes en 2014-2015. La Société évalue les coûts de restructuration (indemnités de cessation d'emploi, maintien des protections et services de remplacement externe) à environ 33,5 millions de dollars. Les pressions financières exercées sur la Société pourraient donner lieu à des coûts supplémentaires qu'il est impossible de déterminer à l'heure actuelle.